

### Annexe 3

## Les affectations spécifiques : postes demandant des spécialisations ou titres particuliers et postes à profil

Intitulé du poste	N° de la fiche de poste
Conseiller(ère) Pédagogique Circonscription ASH – Versant handicap auprès de l'IEN ASH	1
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)	2
Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Formation auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1 <sup>er</sup> degré	3
Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Numérique Éducatif auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1 <sup>er</sup> degré	4
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental en Éducation Physique et Sportive (CPD EPS) auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1 <sup>er</sup> degré	5
Conseiller(ère) Pédagogique à Prédominance Éducation Musicale auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1 <sup>er</sup> degré	6
Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance en Art Plastiques auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1 <sup>er</sup> degré	7
Conseiller(ère) Pédagogique Enseignement adapté auprès de l'IEN Maternelle et de l'Adaptation	8
Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance "maternelle" auprès de l'IEN Maternelle et de l'Adaptation.....	9
Conseiller(ère) Pédagogique Prédominance langues vivantes (CPDLV) auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1 <sup>er</sup> degré	10
Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire	11
Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire et référent politique de la ville	12
Coordonnateur(trice) dispositif Ressource Haut Potentiel	13
Coordonnateur(trice) du Service de l'École Inclusive	14
Correspondant(e) de scolarisation auprès de la MDPH	15
Directeur(trice) d'école en Réseaux d'Éducation Prioritaire	16
Directions décharge totale	17
Directions d'école accueillant un dispositif d'enseignement bilingue en immersion	18
Référent(e) départemental(e) directeurs(trice) d'école auprès de l'ajointe au DASEN	19
Enseignant(e) en classe à effectifs réduits en éducation prioritaire	20
Enseignant(e) en maison d'enfants à caractère social (MECS)	21
Enseignant(e) du dispositif "plus de maîtres que de classes"	22
Enseignant(e)s référent(e)s	23
Enseignant(e) coordonnateur(trice) SAPAD	24
Enseignant(e) coordonnateur(trice) en ULIS – Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) en collège et lycée professionnel	25
Enseignant(e) SESSAD TSA	26
Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A	27
Enseignant(e) en dispositif classe à horaires aménagés musique (CHAM)	28
Enseignant(e) en dispositif classe à horaires aménagés musique (CHAMV)	28 bis
Enseignant(e) en classe à horaires aménagés ARTS PLASTIQUES (CHAAP – Photographie)	29
Enseignant(e) Référent(e) aux Usages du Numérique - ERUN	30
Professeur(e) des écoles à l'EREA-LEA Claude Brosse de Charnay-les-Mâcon	31
Unité d'enseignement autisme maternelle	32
Unité d'enseignement élémentaire autisme	32 bis

Scolarisation des enfants de moins de trois ans	33
Webmestre – Gestionnaire des sites web institutionnels de la DSDEN de Saône-et-Loire	34
Chargé(e) de la communication et de la valorisation des activités pédagogiques et éducatives	34 bis
Référent(e) mathématiques en circonscription	35
Coordonnateur départemental PIAL et chargé de lutte contre les violences scolaires	36
Enseignant(e) en ULIS trouble du spectre de l'autisme (TSA)	37
Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	38
Professeur(e) ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)	39
Coordonnateur(trice) Centre pilote main à la pâte et sciences départemental	40
Chargé(e) de mission « accueils périscolaires » auprès de l'Adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré	41
Chargé(e) de Mission Départementale Formation Continue et politique de la ville	42
Chargé(e) de mission départementale ASH	43
Professeur(e) des écoles Maître Formateur	44
Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement littéraire)	45
Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement scientifique)	46
Professeur des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement en maternelle)	47
Enseignant(e) en milieu pénitentiaire	48
Chargé(e) de mission du sport scolaire 1er degré	49

# FICHE DE POSTE n° 1 - PAP

## CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE CIRCONSCRIPTION ASH – VERSANT HANDICAP

### Définition du poste

Le(la) Conseiller(ère) Pédagogique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'ASH en faveur de l'École Inclusive, telle que définie par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

### Missions :

- Accompagner la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'école inclusive.
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription ASH, en tenant compte des priorités académiques et départementales.
- Contribuer à la mise en œuvre de la formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive au niveau départemental.
- Intervenir en qualité de formateur dans différentes actions de formation initiale ou continue.
- Contribuer à la formation des formateurs, en participant à des groupes de travail départementaux.
- Intervenir à tous les niveaux de la formation (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) et dans tous les contextes, établissements scolaires ou établissements médico-sociaux.
- Apporter une aide pédagogique aux équipes des écoles, collèges et lycées, en vue de l'amélioration des conditions de scolarisation en milieu ordinaire aux élèves en situation de handicap et soutenir la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation.
- Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants en ASH, qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans le secteur médico-social et sanitaire.
- Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (CAPPEI) en candidat libre.
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et des projets pédagogiques des Unités d'Enseignement.
- Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux.
- Participer à la coordination de réseaux départementaux (enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS).
- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.

### Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les articulations avec l'Éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Disposer de bonnes connaissances des différents types de handicap, connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles.
- Avoir une bonne connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun.
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie).
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, échanger, coordonner. Des compétences en matière de communication sont essentielles.
- Capacité à animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'Éducation nationale.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Capacité à représenter l'IEN ASH dans différentes instances.

### Profil :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur(trice) (CAFIPEMF).
- Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible, souhaité.
- Poste à temps plein; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.



## FICHE DE POSTE n° 2 - PAP

### CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC)

Membre de l'équipe de circonscription, le(la) conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'IEN dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice). (Cirulaire n°2015-114 du 21-07-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

#### Missions :

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

#### Pour la circonscription :

- Seconder l'Inspecteur(trice) chargé(e) de la circonscription.
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...).
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales, des collègues et des associations, le cas échéant.
- Accompagner les enseignant(e)s nouvellement nommé(e)s.

#### Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ou suite au rendez-vous de carrière.
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur).
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

#### Pour le département :

- Conduire des actions de formation continue.
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques.
- Contribuer à la passation d'examens et de concours.
- Animer des temps de formation auprès des étudiants inscrits en master MEEF au sein de l'INSPE dans le cadre des parcours adaptés.

#### Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (Maître formateur(trice)) sera particulièrement appréciée.
- Poste à temps plein; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec les missions.

La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

#### Postes vacants à :

- Circonscription de Chalon 2 (2 postes)
- Circonscription du Creusot
- Circonscription de Mâcon sud

## FICHE DE POSTE n° 3 - PAP

### CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN A PRÉDOMINANCE FORMATION

Le(la) conseiller(ère) pédagogique prédominance Formation est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré. Il(elle) l'assiste et la conseille pour toutes les questions relatives à la formation initiale et continue dans le département.

Il(elle) est le relais de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré auprès de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et de l'ensemble des circonscriptions du département.

Il(elle) assure la coordination de l'ensemble des dispositifs de formation.

#### Missions :

- Participer à l'animation et à la coordination dans l'élaboration des ressources de formation.
- Contribuer à la formation des Professeurs des Ecoles Maître Formateur (PEMF).
- Coordonner et animer la formation des formateurs.
- Participer à l'organisation et la passation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) dans le département.
  
- Contribuer à la mise en place de la formation initiale :
  - ✓ Organisation et suivi des interventions des PEMF en tant que « professionnels dans le master ».
  - ✓ Relations de travail constantes avec le(la) coordonnateur(trice) pédagogique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ainsi qu'avec les Professeurs de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.
  - ✓ L'organisation des stages de pratique accompagnée dans les classes de PEMF.

De plus, il(elle) est chargé(e) de :

- ✓ Coordonner le suivi des stagiaires et des néo-titulaires.
- ✓ Réaliser la liaison avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.
- ✓ Participer à des réunions avec l'Institut National du Professorat et de l'Education traitant de l'exercice des Professeurs des Ecoles Fonctionnaires Stagiaires.
- ✓ Mettre en place des formations pour les titulaires 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année.

- Aider à la conception du Plan Départemental Formation Continue :

Il(elle) participe à la mise en œuvre et au suivi des stages départementaux de formation continue des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Il(elle) collabore à l'ingénierie de formation dans :

- ✓ La conception et la mise en place de modules de formation selon les besoins départementaux des directives académiques.
- ✓ Les interventions éventuelles dans les modules de formation et leur coordination.
- ✓ L'organisation et la participation à des actions de formation de formateurs.
- ✓ La conception d'outils d'aide et d'appui pour les enseignants et les formateurs.
- ✓ Le travail avec les services concernés de la DSDEN et du rectorat.

- Participer à diverses commissions, groupes de travail et comités de pilotage, à des jurys d'examen ou concours.

Il(elle) peut être amené(e) à représenter l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré ou le DASEN dans diverses commissions.

- ✓ Accompagner la scolarisation des enfants du voyage.
- ✓ Assister l'adjointe à l'IA-DASEN dans différentes missions et dossiers à l'échelle départementale (commissions postes à profil, liste d'aptitude des directeurs d'école, ...).

#### Compétences :

- De réelles capacités de communication, d'organisation de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.
- Savoir élaborer, concevoir et rédiger des projets à l'échelle du département, être apte à l'analyse et à la synthèse sont des compétences nécessaires à l'exercice de ces missions.
- Posséder le cadre éthique et déontologique, faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

#### Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
- Avoir une expérience de formateur(trice) et de la conduite d'actions de formation.
- Avoir une connaissance des différents cycles d'enseignement et des attendus.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 4 - PAP

### CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'ADJOINTE AU DASEN A PRÉDOMINANCE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le poste de conseiller(ère) départemental(e) numérique éducatif est implanté administrativement à la DSDEN et est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré.

Ses compétences sont mises au service du pilotage de l'équipe départementale du numérique éducatif en concertation avec l'IEN en charge du numérique pour le 1<sup>er</sup> degré.

#### Missions :

- Contribuer à la stratégie nationale pour "faire entrer l'école dans l'ère du numérique"
- Travailler en lien avec la délégation académique au numérique éducatif.
- Impulser de nouveaux usages et faire la promotion des services numériques mis à la disposition des enseignants.
- Intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription.
- Développer des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'Internet.
- Mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves.
- Remplir les fonctions de gestionnaire départemental "M@gistère" et s'assurer de la bonne régulation du dispositif.
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique numérique départementale dans le cadre de la mission de l'IEN en charge du numérique
- Coordonner l'action des ERUN (Enseignant Référent aux Usages du Numérique) dans le cadre des projets numériques départementaux et des dispositifs institutionnels.
- Contribuer à une gestion départementale des actions et des projets relatifs à "l'entrée de l'école dans l'ère du numérique".
- Mettre en œuvre les actions.
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan de formation.

#### Compétences :

- Une expertise technique et des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction.
- Des qualités d'animation d'une équipe ou d'un groupe de stagiaires sont attendues
- Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires, en particulier dans le cadre des relations partenariales.
- Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.
- La capacité à situer son action dans un contexte multi partenarial.

#### Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré.
- Titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPMF) option Technologie et ressources éducatives appréciée.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 5 - PAP

### CONSEILLER(E) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E) EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPD EPS) AUPRÈS DE L'ADJOINTE AU DASEN

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjoint(e) à l'IA-DASEN en charge du premier degré, le CPD, conseiller(ère) technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, pour l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) à l'école. Il (elle) a pour fonction, en lien avec l'IEN en charge de la mission :

- D'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire.
- De participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école.
- De contribuer à la formation des enseignants du premier degré et des différents intervenants participant à l'action éducative.
- D'aider au pilotage de dispositifs nationaux, « Ecole du Socle » et « Génération 2024 » entre autres.
- De piloter l'équipe des personnes ressources sécurité routière en lien avec la cellule académique et la préfecture.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative).

#### Missions :

##### Actions en direction du premier degré :

- Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire, en lien avec le chargé de mission de développement du sport scolaire et le référent Jeunesse et sports.
- Favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître.
- Assurer la formation continue (stages départementaux, de circonscription, d'école, animations pédagogiques, directeurs).
- Préparer et animer des réunions des Conseillers Pédagogiques de Circonscription en charge du dossier EPS.
- Participer aux agréments pédagogiques des sites d'accueil des élèves.
- Instruire les demandes d'agréments et suivi des intervenants extérieurs.
- Assurer le suivi d'activités particulières comme la pratique de la natation (aspects réglementaires et pédagogiques).
- Prendre en charge l'éducation à la sécurité en vue d'assurer la sensibilisation des élèves aux risques divers.
- Développer les projets d'éducation à la citoyenneté par la sécurité routière.

##### Actions en direction du second degré :

- Favoriser les liaisons avec le second degré dans le cadre notamment des conseils écoles-collèges et des formations inter degré en lien avec les IA-IPR EPS.
- Participer aux travaux de réflexion et à l'animation de stages avec les groupes académiques de formation inter degré.

##### Actions en direction de partenaires :

- Assurer les relations avec les partenaires institutionnels, mairies et communautés de communes, Département..., et les comités sportifs,
- Travailler en collaboration avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

#### Compétences attendues :

Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance approfondie des programmes de 2015 et de tous les publics jusqu'au cycle 3.

- Qualifications et compétences dans la discipline d'enseignement EPS.
- Compétences en formation d'adultes.
- Connaissance du monde sportif, du sport scolaire et de l'organisation territoriale.
- Capacités à conduire des partenariats sportifs et/ou culturels.
- Capacités d'initiative, montage de projets, gestion de dossiers techniques.
- Outils informatiques maîtrisés.

#### Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) option EPS appréciée.
- Disponibilité, souplesse dans les horaires.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.



## FICHE DE POSTE n° 6 - PAP

### CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE AUPRES DE L'ADJOINTE AU DASEN A PRÉDOMINANCE ÉDUCATION MUSICALE

Le(la) conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et des axes définis par les IEN de circonscription.

Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge du dossier Art et Culture.

#### Missions :

##### Pour le département :

- Assurer une fonction de conseil et d'information et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles.
- S'investir dans des groupes de travail action culturelle et histoire des arts.
- Conduire des actions de formation continue.
- Participer à la préparation des examens et concours.

##### Pour les circonscriptions :

- Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription des secteurs dans lesquels ils exercent.
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi.
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels.
- Étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

##### Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels.
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

#### Compétences :

La fonction du (de la) conseiller(ère) pédagogique nécessite loyauté institutionnelle, disponibilité, sens du contact et des responsabilités.

Le(la) conseiller(ère) "Éducation Musicale" doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.

#### Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré.
- Titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). L'option musique sera appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 7 - PAP

### CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE EN ARTS PLASTIQUES A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Le-la conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'IEN-adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes définis par les IEN de circonscription. Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge du dossier Arts et Culture.

#### Missions :

##### Pour le département :

- Favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître.
- Participer à l'équipe départementale des conseillers pédagogiques, animer et proposer une politique départementale éducative cohérente en s'appuyant sur les ressources culturelles existantes.
- S'investir dans des groupes de travail action culturelle et histoire des arts.
- Conduire des actions de formation continue.
- Encadrer et soutenir le dispositif « Ecole et cinéma »
- Coordonner le groupe d'appui départemental « Ecole et cinéma »
- Participer à la préparation des examens et concours et aux jurys.
- Participer aux commissions et groupes de travail académiques.

##### Pour les circonscriptions :

- S'investir dans le travail de formation pédagogique.
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi.
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels.
- Étudier les dossiers d'agréments pour les intervenants extérieurs.

##### Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels (mise en place du PEAC, de la plateforme ADAGE).
- Mise en relation des écoles avec des structures culturelles, des artistes, dans le cadre de projets culturels, partenariaux (Patrimoine en Bourgogne, Rectorat, Résidence DRAC).
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

#### Compétences :

Le(la) conseiller(ère) "Arts Plastiques" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts plastiques et l'histoire des arts.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

#### Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré, titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). L'option « arts plastiques » sera appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.
- Celui-ci demande disponibilité et souplesse dans les horaires..

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 8 - PAP

CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE ENSEIGNEMENT ADAPTE  
AUPRÈS DE L' IEN EN CHARGE DE LA MATERNELLE ET DE L' ADAPTATION SCOLAIRE DE SAÔNE ET LOIRE

### Cadre général de la fonction :

- Le(la) Conseiller(ère) Pédagogique pour l'adaptation scolaire assure, sous la responsabilité de l'IEN Maternelle Adaptation scolaire, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'enseignement adapté, définie par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.
- Mobilité géographique au sein du département de la Saône et Loire.

### Missions :

- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription Adaptation, en tenant compte des priorités académiques et départementales.
- Intervenir en qualité de formateur(trice) dans les différentes actions de formation initiale ou continue.
- Collaborer avec l'ensemble des équipes de circonscription et les équipes des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) dans le cadre de l'adaptation scolaire.
- Développer le conseil pédagogique, encourager et soutenir l'innovation et l'expérimentation pédagogiques.
- Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants dans l'enseignement spécialisé, qui exercent sur des postes spécifiques en milieu ordinaire (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, collège...) ou pénitentiaire.
- Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les Lycées d'Enseignement Adapté (LEA).
- Collaborer à l'organisation, la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale.
- Rédiger un bilan annuel de l'ensemble des actions menées sur son secteur.
- Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux.
- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.

### Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement adapté et spécialisé.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les articulations avec l'Éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun,
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, ...), messagerie.
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, échanger, coordonner.
- Capacité à animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'Éducation nationale.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Effectuer une veille pédagogique de l'actualité nationale, académique et départementale de l'ASH, du premier degré et du second degré.

### Profil :

- L'enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré doit être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPMF).
- CAPPEI, CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible sera appréciée.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 9 - PAP

CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE A PRÉDOMINANCE "MATERNELLE"  
AUPRÈS DE L' IEN EN CHARGE DE LA MATERNELLE ET DE L' ADAPTATION SCOLAIRE DE SAONE ET LOIRE

### Cadre général de la fonction :

- Il(elle) exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur ayant la mission « maternelle » dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) direct.
- Mobilité géographique au sein du département de la Saône et Loire.
- Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Saône et Loire.

### Missions :

- Contribuer à l'animation et la coordination du groupe départemental maternelle.
- Participer et/ou représenter l'IEN maternelle aux groupes de travail départementaux avec pour mission de « faire valoir » la spécificité de la maternelle.
- Accompagner les équipes de circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux et des maîtres formateurs dans leur réflexion concernant la mise en œuvre de modules de formation.
- Concevoir et animer des formations pédagogiques départementales spécifiques pour la maternelle.
- Concevoir et encadrer des stages de formation continue consacrés à la maternelle.
- Accompagner les équipes de circonscriptions dans le suivi des enseignants ayant besoin d'une aide spécifique à la maternelle.
- Participer à la formation initiale des professeurs des écoles.
- Accompagner des équipes enseignantes en lien avec les équipes de circonscription pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'accueil et de la scolarisation des enfants moins de 3 ans.
- Assurer le suivi et contribuer à l'évaluation du dispositif « scolarisation des enfants de moins de 3 ans ».
- Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la « petite enfance ».
- Assurer le suivi des actions visant la cohérence et la continuité de l'école maternelle à l'école élémentaire.
- Il peut seconder ou représenter l'IEN maternelle dans son rôle d'information, de communication auprès des partenaires extérieurs.

### Connaissances et compétences attendues :

- Expérience de conseiller(ère) pédagogique souhaitée.
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Connaître et comprendre les enjeux de l'école maternelle et sa place dans le système éducatif.
- Disposer d'une très bonne connaissance de la maternelle sur le plan didactique et pédagogique.
- Connaissance didactique des usages du numérique à l'école maternelle.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, ...).
- Capacité à travailler en équipe, écouter, échanger.
- Capacité d'adaptation et de réactivité.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Veille pédagogique, recherche et construction de documentation pour la maternelle.

### Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du 1<sup>er</sup> degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF).
- Expérience dans le domaine de la formation en maternelle fortement appréciée.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 10- PAP

### CONSEILLER(ERE) PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'ADJOINTE AU DASEN A PRÉDOMINANCE LANGUES VIVANTES (CPDLV)

Le(la) conseiller(ère) pédagogique à prédominance langues vivantes est placé(e) sous l'autorité de l'Inspectrice adjointe à l'IA-DASEN. Il(elle) est appelé(e) à se déplacer dans tout le département ainsi qu'à participer à des réunions ou groupes de travail hors département. Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge de cette mission. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Le(la) conseiller(ère) pédagogique a pour fonction :

- D'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire.
- De participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école.
- De contribuer à la formation des enseignants et des différents intervenants participant à l'action éducative. Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance fine des programmes en vigueur.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative).

Les déplacements au sein du département sont une contrainte liée au poste.

#### Missions :

Actions à visée départementale :

- Assurer les tâches liées à l'animation du dossier langues vivantes, sous l'autorité de l'Inspectrice adjointe à l'IA-DASEN.
- Aider les équipes de circonscription à la mise en place et à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes.
- Participer au plan de formation continue et assurer les actions de formation et d'animations pédagogiques afférentes au dossier.
- Constituer et diffuser dans les écoles un fonds documentaire pédagogique accessible aux enseignants de l'école, notamment sur le site départemental.
- Assurer les partenariats interministériels, avec les collectivités territoriales, avec l'Institut supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et CANOPE.
- Accompagner les éventuels assistants : contacts, accueil, aide à l'installation, démarches administratives, aide pédagogique.
- Gérer les enquêtes (départementales, académiques, nationales) afférentes au dossier.
- Assurer les liaisons avec les collègues.
- Assurer les tâches liées à l'animation du dossier Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (ELCO) sous l'autorité de l'Inspectrice adjointe à l'IA-DASEN.
- Concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique des enseignants assurant les Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (ELCO), Enseignements Internationaux de Langues Etrangères (EILE).
- Accompagner et former les enseignants d'UPE2A.

#### Compétences :

- Capacités d'adaptation.
- Une bonne connaissance de son domaine d'intervention.
- Une expérience dans le domaine de la formation d'adultes.
- Le sens de la communication.
- Le sens du travail en équipe.
- Le sens du partenariat.
- Des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse.
- Une bonne maîtrise des outils numériques.

#### Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du 1<sup>er</sup> degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPMF). L'option langues vivantes sera appréciée.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 11 - PAP

### COORDONNATEUR(TRICE) DE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

#### Définition du poste :

L'enseignant(e) recruté(e) sera affecté(e) dans une école située en réseau d'éducation prioritaire (REP) mais il(elle) aura vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Il(elle) exercera les missions de coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire sur un mi-temps. Il(elle) recevra une lettre de mission spécifique et rédigera en fin de chaque année scolaire un rapport d'activité.

Il(elle) devra connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. Dans le cadre de ses missions, le(la) coordonnateur(trice) décline au quotidien les priorités définies pour le réseau sous l'autorité de l'IEN de circonscription et du principal de collège. Cela implique une concertation et une coopération régulières avec l'équipe de pilotage du réseau, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires et les principaux acteurs du réseau. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'éducation prioritaire.

Il(elle) participera aux réunions organisées par l'IEN en charge de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville au niveau départemental.

#### Missions :

Sa mission recouvrira les activités suivantes, au sein de son réseau et dans les deux degrés :

- Contribuer à la rédaction, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet de réseau concourant à l'amélioration de la réussite des élèves.
- Participer à la rédaction des différents projets d'école et d'établissement afin de garantir la cohérence avec le projet de réseau.
- Participer au suivi du projet de réseau en tenant à jour le tableau de bord du réseau.
- Assurer la liaison entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré au sein du réseau pour donner du sens à la continuité pédagogique en vue d'améliorer la réussite des élèves.
- Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif).
- Assurer l'animation interne du réseau en favorisant la bonne information des acteurs.

#### Connaissances et compétences attendues :

- Connaissance du premier et du second degré.
- Connaissance des textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire.
- Connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la maternelle au collège.
- Connaissance des dispositifs partenariaux.
- Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves.
- Capacités rédactionnelles (courriers, bilans, notes de synthèse).
- Capacités relationnelles (coordonner, travailler en équipe).
- Capacité d'initiative et d'autonomie (être force de proposition).
- Compétences informatiques (suite bureautique et outils numériques usuels).

#### Profil :

- Avoir une expérience suffisante d'enseignement et connaître les problématiques liées au contexte.
- Posséder de solides compétences d'organisation.
- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs.
- Avoir des qualités relationnelles affirmées.
- Connaître les textes en vigueur.
- Posséder des capacités d'initiative, de mise en œuvre des directives et de représentation.
- Posséder des compétences rédactionnelles et de synthèse (rédaction de comptes-rendus, de bilans ou de projets).

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 12 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET RÉFÉRENT POLITIQUE DE LA VILLE

### Définition du poste :

L'enseignant(e) recruté(e) sera affecté(e) dans une école située en réseau d'éducation prioritaire (REP) mais il(elle) aura vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Il(elle) exercera les missions de coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire et de référent(e) politique de la ville sur un temps plein. Il(elle) recevra deux lettres de missions spécifiques et rédigera en fin de chaque année scolaire un rapport d'activité.

En tant que coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire, il(elle) devra connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. Dans le cadre de ses missions, le(la) coordonnateur(trice) décline au quotidien les priorités définies pour le réseau sous l'autorité de l'IEN de circonscription et du principal de collège. Cela implique une concertation et une coopération régulières avec l'équipe de pilotage du réseau, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires et les principaux acteurs du réseau. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'éducation prioritaire.

En tant que référent(e) politique de la ville, il(elle) devra connaître le fonctionnement d'un programme de réussite éducative (PRE), impulser et coordonner des actions en lien avec le contrat de ville notamment, représenter l'IEN de circonscription lors des réunions associant les différents partenaires de l'école.

Il(elle) participera aux réunions organisées par l'IEN en charge de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville au niveau départemental.

### Missions du (de la) coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire :

Sa mission recouvrira les activités suivantes, au sein de son réseau et dans les deux degrés :

- Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du projet de réseau.
- Participer à la rédaction des différents projets d'école et d'établissement afin de garantir la cohérence avec le projet de réseau.
- Participer au suivi du projet de réseau en tenant à jour le tableau de bord du réseau.
- Assurer la liaison entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés au sein du réseau pour donner du sens à la continuité pédagogique en vue d'améliorer la réussite des élèves.
- Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif).
- Assurer l'animation interne du réseau en favorisant la bonne information des acteurs.

### Missions référent(e) politique de la ville :

- Impulser et coordonner des actions pédagogiques en lien notamment avec : le volet cohésion sociale du contrat de ville, le *projet éducatif territorial* (PEDT).
- Participer à la coordination des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité.
- Accompagner et orienter les équipes enseignantes (informations, formation...).
- Représenter l'institution dans les rencontres avec les partenaires de l'école.
- Mettre en place une veille sur les informations locales et nationales liées à la politique de la ville.
- Assurer le suivi des enfants et des jeunes accompagnés par le Programme de Réussite Educative (PRE).
- Participer à l'étude des dossiers déposés dans le cadre des appels à projets du Contrat de Ville.

### Connaissances et compétences attendues :

- Connaissance du premier et du second degré ;
- Connaissance des textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire.
- Connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la maternelle au collège.
- Connaissance des dispositifs partenariaux.
- Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves.
- Capacités rédactionnelles (courriers, bilans, notes de synthèse).
- Capacités relationnelles (coordonner, travailler en équipe).
- Capacité d'initiative et d'autonomie (être force de proposition).
- Compétences informatiques (suite bureautique et outils numériques usuels).
- Connaissance des politiques interministérielles en lien avec l'école.

**Profil :**

- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Avoir une expérience suffisante d'enseignement et connaître les problématiques liées au contexte.
- Posséder de solides compétences d'organisation.
- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs.
- Avoir des qualités relationnelles affirmées.
- Connaître les textes en vigueur.
- Posséder des capacités d'initiative, de mise en œuvre des directives et de représentation.
- Posséder des compétences rédactionnelles et de synthèse (rédaction de comptes-rendus, de bilans ou de projets).

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 13 – PEP

### COORDONNATEUR(TRICE) DISPOSITIF RESSOURCE HAUT POTENTIEL

Placé(e) sous l'autorité de l'Inspecteur de circonscription de Mâcon nord en lien avec le(la) conseiller(ère) pédagogique à prédominance ASH du secteur de Mâcon, le(la) coordonnateur(trice) assure :

- Des missions de personne ressource élèves à haut potentiel.
- Des missions d'enseignant dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité des élèves à haut potentiel à l'école élémentaire Grand Four à Mâcon.

#### Missions :

##### En tant que coordonnateur(trice) :

- Il(elle) assure les missions d'information, de formation et d'accompagnement in situ.
- Il(elle) constitue un fonds documentaire pédagogique accessible aux enseignants de l'école, notamment sur le site départemental.
- Il(elle) vient en appui et en accompagnement des enseignants scolarisant dans leur classe des élèves à haut potentiel.
- Il(elle) assure le lien avec les partenaires (associations parents, CPD...).
- Il(elle) travaille en lien étroit avec le collège de secteur.

##### En tant qu'enseignant(e) :

- Il(elle) prend en charge des élèves à qui une scolarisation dans le dispositif spécial a été proposée dans le cadre de leur projet individuel de scolarisation.

L'enseignant(e) assure :

- Les enseignements et les actions dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC).
- L'organisation de l'inclusion scolaire dans les classes ordinaires de l'école.
- L'élaboration du projet pédagogique et individualisé.
- L'élaboration du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et le lien avec l'enseignant(e) de la classe d'origine avec les parents.

#### Compétences :

- Connaître la politique et les dispositifs de soutien pour les élèves à haut potentiel.
- Identifier les besoins, réponses pédagogiques adaptées.
- Etre en mesure d'établir un diagnostic et de construire des réponses adaptées à la situation scolaire de chaque élève.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.
- Maîtriser l'outil informatique.
- Faire preuve de disponibilité et de réactivité.
- Rédiger des comptes rendus, des notes.
- Etre capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement.

#### Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPMF) ou d'une certification spécialisée.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 14 - PAP

### COORDONNATEUR(TRICE) PÉDAGOGIQUE DU SERVICE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Le(la) coordonnateur(trice) pédagogique du service de l'école inclusive (SEI) assure la coordination pédagogique du SEI du département, sous la double autorité hiérarchique de l'IEN ASH (50 %) pour la formation et la secrétaire générale de la DSDEN (50 %) pour les autres actes de gestion administrative.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon.

Poste à temps plein. Le temps partiel est peu compatible.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Des interventions peuvent avoir lieu sur le temps des vacances scolaires.

Le(la) coordonnateur(trice) peut être amené(e) à se déplacer sur tout le département pour organiser des réunions, gérer des situations difficiles, participer à une formation.

#### Missions :

- Gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap (téléphone et courriels), répondre aux courriers des familles et interventions, en lien avec la division des élèves (DE),
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan de formation initiale annuel des AESH,
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de formation continue pour les AESH en poste,
- Mettre en place une évaluation qualitative de la formation,
- Suivre les parcours de formation de chacun des accompagnants (AESH),
- Établir des outils, fiches pédagogiques, supports pour l'accompagnement scolaire (guide pédagogique),
- Assurer le traitement et l'exploitation des enquêtes, en lien avec l'IEN ASH et la secrétaire générale de la DSDEN,

#### Connaissances et compétences :

- Avoir de solides connaissances des différents types de handicap et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier et du second degré.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et ses articulations avec l'Éducation Nationale, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Avoir de bonnes capacités d'écoute, d'échange et de coordination.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Avoir une bonne maîtrise des outils numériques (traitement de texte, gestion de données, messagerie).

#### Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- La préparation des formations, des réunions, la présence dans les différentes instances, les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps.
- Permis B exigé.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

Poste vacant à : **DSDEN de Mâcon**

## FICHE DE POSTE n° 15 - PAP

### CORRESPONDANT(E) DE SCOLARISATION AUPRÈS DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Le poste est placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), où il est implanté.

La fonction nécessite des relations de travail régulières avec l'Éducation nationale.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

#### Missions :

##### Le(la) correspondant(e) de scolarisation de la MDPH :

- Contribuer à l'instruction et à l'évaluation des demandes de compensation du handicap, en lien avec le responsable du secteur enfants.
- Participer à l'organisation de l'information en direction du public identifié pour le secteur : parents, enseignants, responsables d'établissements sociaux et médico-sociaux.
- Apporter un appui méthodologique aux instructeurs pour leur mission d'instruction des dossiers de demandes de compensation du handicap, notamment en matière de dispositifs d'inclusion scolaire.
- Assurer un soutien renforcé à l'instruction des dossiers complexes.
- Participer à l'évaluation des situations de handicap examinées en équipes pluridisciplinaires, contribuer à l'élaboration des propositions des plans de compensation et animer des réunions d'équipes pluridisciplinaires.
- Participer aux réunions des instances internes à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), réunions de service, etc...
- Représenter la MDPH auprès de diverses institutions (particulièrement Education nationale).
- Gérer les recours et rédiger des courriers, notes et rapports en lien avec le secteur enfants de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

##### En tant que référent(e) de son domaine au sein de la MDPH, le(la) correspondant(e) de scolarisation :

- Est personne-ressource pour l'équipe d'encadrement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Contrôle les notifications au titre de sa mission de référent(e).
- Participe et/ou organise les relations partenariales liées à cette mission.
- Participe aux réunions nationales des correspondants de scolarisation organisées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
- Collabore, dans le cadre des relations partenariales avec le Département, à la mise en œuvre des schémas départementaux concernant les élèves en situation de handicap.

#### Connaissances et compétences :

- Solides connaissances du système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Expérience en tant qu'enseignant(e) spécialisé(e) et connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
- Connaissance du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des articulations avec l'Éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés.
- Qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Aptitudes et intérêt pour le travail en équipe et en partenariat.
- Capacité d'encadrement.
- Capacités rédactionnelles affirmées.
- Capacités relationnelles.
- Connaissance des outils bureautiques.

#### Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- Permis B exigé.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 16 - PAP

### DIRECTEUR(TRICE) D'ÉCOLE EN RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le département de la Saône et Loire dispose de 7 réseaux en éducation prioritaire :

- Le REP Autun – Collège du Vallon
- Le REP Chalon Sur Saône – Collège Jacques Prévert
- Le REP Chalon Sur Saône – Collège Jean Vilar
- Le REP Digoïn – Collège Roger Semet
- Le REP Mâcon – Collège Robert Schuman
- Le REP Montceau les Mines – Collège Jean Moulin
- Le REP Montcenis – Collège Les Epontots

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite des élèves en REP avec le reste du territoire.

#### Conditions préalables à la candidature

- Avoir eu un entretien relatif à la spécificité de ce poste avec l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription concernée.

#### Missions :

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel.

Ces missions communes à l'ensemble des directeurs sont fixées et déclinées dans la circulaire n° 2014-163 du 01-12-2014 parue au B.O. spécial n°7 du 11 décembre 2014. Cette circulaire peut être consultée à l'adresse suivante :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.htm?cid\\_bo=84362](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.htm?cid_bo=84362)

Sous l'autorité de l'EN de circonscription, le(la) directeur(trice) exerce ses responsabilités et ses compétences selon les objectifs inscrits dans le projet d'école et le projet de réseau.

Les objectifs sont d'améliorer le climat scolaire, de faciliter la réussite de chacun, de renforcer la stabilité des équipes et de favoriser l'égalité des chances.

Travailler en REP nécessite de s'inscrire dans une démarche d'innovation.

#### Compétences et qualités requises

Cette mission requiert un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe.

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence et de réussite, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

Le(la) candidat(e) devra :

- Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire.
- Articuler sa mission en lien avec le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire.
- Posséder des solides aptitudes à la coordination du travail en équipe.
- Savoir impulser, coordonner, être force de proposition, élaborer des outils d'école.
- Savoir faire respecter le cadre pour un bon fonctionnement d'école (horaires, surveillance, cadre réglementaire).
- Valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves.
- Maîtriser les outils informatiques et numériques.
- Avoir des qualités d'expression lui permettant, en autres, d'expliquer clairement et simplement aux parents d'élèves et aux partenaires les actions engagées par l'équipe éducative.

#### Profil :

- L'enseignant(e) doit être inscrit(e) sur la liste d'aptitude des directeurs de deux classes et plus.
- Disposer d'une bonne connaissance de la fiche de poste « directeur(trice) d'école en REP », des textes fondateurs et institutionnels récents sur l'Education prioritaire.

#### Postes vacants à :

- EMPU Victor Hugo à Autun
- EMPU Chagall-Picasso à Chalon sur Saône
- EEPU Jules Ferry à Mâcon
- EEPU Jacques Prévert à Montceau les Mines

## FICHE DE POSTE n° 17 - PAP

DIRECTION A DÉCHARGE TOTALE

### Missions :

Les missions du (de la) directeur(trice) d'école sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989, version consolidée au 15 septembre 2002, qui définit les rôles pédagogiques, administratif et relationnel du directeur d'école.

La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur disposant d'une décharge totale, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.

### Fonctions :

Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :

- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école.
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège.
- Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues.
- Etre l'interlocuteur(trice) des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- Etre le(la) garant(e) d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

### Compétences :

- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes.
- Maîtriser les TUIIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école.
- Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.

Il(elle) peut être sollicité(e) par l'IEN de sa circonscription pour participer à différentes instances ou commissions pour lesquelles ses compétences seraient sollicitées.

### Profil :

- L'enseignant(e) doit être inscrit(e) sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf. décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié).

Adresser un courrier de motivation au DASEN, accompagné d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique.

Postes vacants à :

EPU Etienne Jules Marey à Chagny

## FICHE DE POSTE n°18

DIRECTION D'ÉCOLE ACCUEILLANT UN DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN IMMERSION

L'école bilingue a pour objet de renforcer les compétences en langue vivante étrangère (anglais) des élèves par la mise en place d'un enseignement bilingue à parité horaire du CP au CM2, voire dès le cycle 1.

Le (la) directeur(trice) d'école bilingue est pleinement acteur et porteur du projet. Il (elle) le promeut en avant en valorisant les atouts et participe à la réflexion pour en assurer le suivi, le développement et l'amélioration.

### Missions :

Le (la) directeur(trice) d'école bilingue devra :

- Organiser les conditions de mise en œuvre du projet dans le respect de la réglementation ;
- Communiquer les objectifs, l'organisation de l'école et des enseignements auprès des familles et de la municipalité ;
- Communiquer régulièrement au sujet de l'évolution du projet ;
- Rassurer et convaincre les différents partenaires (familles, municipalité, enseignants...);
- Travailler en concertation avec l'ensemble des enseignants de l'école ;
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école / classe étrangère ;
- Participer aux formations et réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif d'école bilingue ;
- Impulser l'élaboration, le suivi du projet et veiller à la mise en place des actions prévues ;
- Travailler avec le collège et le lycée de secteur au parcours de l'élève.

### Connaissances et compétences attendues :

- Connaître le fonctionnement d'une école bilingue et les enjeux de l'enseignement bilingue ;
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ;
- Coordonner le travail d'équipe (enseignants, assistant de langue, ...);
- Initier des projets ;
- Maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques dans le cadre des différentes missions de direction.

Il (elle) peut être sollicité(e) par l'IEN de sa circonscription pour participer à différentes instances ou commissions pour lesquelles ses compétences seraient sollicitées.

### Profil :

- Être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Bonne capacité de travail avec ses pairs, les équipes de formateurs, l'équipe de circonscription.
- Engagement fort dans le projet.
- Appétence pour l'ouverture à l'international.

### Postes vacants à :

**EPU Danielle Gouze Mitterrand à Cluny**

**EPU à St Germain du Bois**

**EPU Raymond Dorey à Tournus**

## FICHE DE POSTE n° 19

RÉFÉRENT(E) DÉPARTEMENTAL(E) DIRECTEUR OU DIRECTRICE D'ÉCOLE AUPRÈS DE L'ADJOINTE AU DASEN.

Le poste de référent départemental est implanté administrativement à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de Saône et Loire.

Le(la) référent(e) est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré dont il(elle) est un collaborateur(trice) direct(e).

Il (elle) participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, formation continue, etc.).

### Missions :

- Assurer le lien avec les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions et l'Adjointe au Directeur académique des services de l'Éducation nationale en charge du premier degré, en recueillant toutes les informations pouvant être utiles au fonctionnement des écoles.
- Apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon...
  - ✓ en suivant ou en mettant en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats,
  - ✓ en suivant l'absentéisme et les actions visant à renforcer les compétences scolaires des élèves,
  - ✓ en accompagnant les écoles dans la gestion des publics scolaires difficiles en lien avec la commission départementale de lutte contre les violences scolaires,
  - ✓ en veillant au suivi des signalements d'incidents et à la prise en charge adaptée des élèves au comportement perturbant,
  - ✓ en recueillant les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire.
- Assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, notamment contribuer à la formation des directeurs, aider à la mise en place d'actions à visés pédagogiques et/ou sociales (vacances apprenantes, petits déjeuners).

### Connaissances et compétences attendues :

- Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur inscrit(e) sur la liste d'aptitude, expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence.
- Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité.
- Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

### Profil :

- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Bonne capacité de travail avec ses pairs, les équipes de formateurs.
- Le régime indemnitaire du poste est identique à celui perçu par le (la) directeur (trice) dans le poste occupé actuellement de directeur (trice).

Poste vacant à :  
DSDEN de Mâcon



## FICHE DE POSTE n° 20 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN CLASSE A EFFECTIFS RÉDUITS EN EDUCATION PRIORITAIRE

### Définition du poste

Enseignant(e) en GS, CP ou CE1 à effectifs réduits en Réseau d'éducation prioritaire (REP), poste à profil.

### Missions :

- Assurer l'enseignement dans une classe à effectifs réduits, en appui sur une bonne connaissance du prescrit (programmes, repères annuels, guides) et de la recherche, avec une importance à accorder au développement des apprentissages fondamentaux dans les domaines concernés (français, mathématiques, enseignement moral et civique) mais également dans les autres domaines, en prenant en compte l'hétérogénéité de ce public situé en Réseau d'Education Prioritaire.
- Initier des modalités de travail innovantes (accueil en classe, usages du numérique, ateliers, projets pluridisciplinaires, co-enseignement et co-intervention avec d'autres enseignants, actions en direction des familles ...) en cohérence avec l'élaboration de parcours personnalisés pour les élèves au regard de leurs capacités et de leurs besoins.
- Analyser et adapter sa pratique en prenant en considération :
  - ✓ L'observation et l'analyse des procédures, productions, évaluations des élèves pour identifier des besoins et mettre en place des réponses pédagogiques différenciées.
  - ✓ L'harmonisation avec les autres classes à effectif réduit de l'école.
  - ✓ La nécessaire liaison avec les classes en amont et aval pour une continuité optimale du parcours de l'élève.
  - ✓ Les éléments des formations départementales et de circonscription avec les apports de recherches en didactique et sciences cognitives, des apports de l'ASH, des présentations d'outils numériques.
  - ✓ Le travail avec les services concernés de la DSDEN et du rectorat.

### Compétences :

- Connaître précisément les attendus pour ces niveaux de scolarité ; connaître les enjeux de l'Education Prioritaire ; avoir des notions de ce que recouvrent les notions d'enseignement explicite, de différenciation.
- S'impliquer dans une dynamique de développement professionnel en s'appuyant sur l'accompagnement des formateurs départementaux et de circonscription, sur des auto-formations.
- Etre capable d'intégrer sa pratique dans une nécessaire cohérence entre cycle 1 et cycle 2, entre les niveaux du cycle 2 ; avoir une bonne capacité de travail en équipe enseignante (au sein de l'école, du Réseau).
- Faire preuve d'une capacité d'engagement pour concourir à la réussite de cette mesure nationale.

### Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré.
- Expériences d'enseignement en Education prioritaire et/ou enseignement spécialisé appréciées.
- Exercice à temps partiel peu compatible avec le poste.

Postes vacants à : EEPU Rosa Parks au Creusot (CP dédoublé)

## FICHE DE POSTE n° 21 - PEP

### ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) EN MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS)

Le poste d'enseignant en maison pour enfants à caractère social (MECS) est implanté administrativement à l'unité d'enseignement de la structure. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MECS et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire de la Saône et Loire.

L'enseignant(e) assure l'enseignement et le suivi des parcours scolaires des élèves placés en MECS par l'aide sociale à l'enfance (ASE), élèves en rupture scolaire, en synergie avec le directeur de la MECS et l'éducateur chargé du soutien scolaire.

#### Missions :

- Elaborer un projet pédagogique pour chaque enfant ou adolescent accueilli.
- Prendre en charge des élèves pour un travail d'évaluation et de remédiation.
- Préparer les élèves à la construction de projets personnels visant à s'engager dans une formation générale ou qualifiante.
- Assurer une mission d'enseignement auprès de ces élèves en liaison avec les activités proposées par l'équipe de la MECS.
- Travailler avec les chefs d'établissements scolaires (ceux où sont / étaient scolarisés ces élèves ou ceux susceptibles d'accueillir ces élèves) à la réintégration du jeune dans l'établissement.
- Accompagner le personnel de la MECS (éducateurs) sur le plan pédagogique.
- Etre membre à part entière de l'équipe éducative de la MECS.
- Etre le(la) référent(e) de l'éducation nationale pour la mise en œuvre des référentiels de compétences et l'application des programmes nationaux.
- Assurer le lien avec les établissements scolaires de référence.
- Assurer la coordination de l'unité d'enseignement (UE) en MECS et les relations avec les partenaires.
- Construire une organisation pédagogique de l'UE en lien avec les besoins spécifiques des élèves accueillis.
- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.
- Conseiller pour promouvoir la réussite des parcours scolaires à besoin éducatifs particuliers.

#### Compétences :

L'enseignant(e) doit être capable de :

- Travailler au sein d'une **équipe élargie** (directeur(trice), assistants sociaux, éducateurs ...).
- Faire preuve de souplesse dans l'organisation de son travail (interventions fréquentes hors du lieu de travail : établissements scolaires ...).
- Mobiliser ordre et rigueur dans la gestion des dossiers et les réponses à apporter aux situations particulières.
- Situer son action dans un contexte multi partenarial.
- Identifier, analyser les besoins spécifiques des élèves.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accueillis.
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.

#### Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA SH).
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 22 - PAP

ENSEIGNANT(E) DU DISPOSITIF "PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES"
--------------------------------------------------------------

Le poste du dispositif plus de maîtres que de classes est implanté administrativement dans une école. L'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription.

### Missions :

- Élaborer un projet pédagogique du dispositif avec l'équipe pédagogique et qui intégrera le projet d'école.
- Prendre en charge des élèves des classes de CP et CE1 en priorité pour un travail d'évaluation et de prévention de la difficulté scolaire.
- Assurer une mission d'enseignement auprès des élèves identifiés en liaison avec les activités proposées par l'équipe pédagogique.
- Être membre à part entière de l'équipe pédagogique de l'école où est implanté le dispositif.
- Prévoir les modalités d'intervention, de concertation et de régulation nécessaire en relation avec les titulaires des classes.

### Compétences :

- Travailler au sein d'une équipe.
- Faire preuve de flexibilité dans l'organisation de son travail : modalités d'interventions différentes (co-intervention-co-enseignement...), à différents niveaux de classe, dans différentes disciplines...
- Conserver une souplesse suffisante pour pouvoir s'adapter, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves.
- Identifier, analyser les besoins spécifiques des élèves et trouver des réponses adaptées.
- Avoir une expérience suffisante d'enseignement montrant une maîtrise des programmes et des enseignements des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, construction du nombre, résolution de problèmes...)
- Avoir une connaissance des textes en vigueur.
- Avoir des capacités d'organisation et d'initiative pédagogique.
- Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant.

### Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :
------------------

## FICHE DE POSTE n° 23 - PAP

### ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS

Conformément au décret 2005-1752 du 30 décembre 2005, l'enseignant(e) référent(e) est titulaire du CAPPEI depuis deux ans ou plus, ou de tout autre diplôme de l'enseignement spécialisé. Il(elle) assure le suivi des dossiers des élèves handicapés de son secteur d'intervention, défini annuellement par l'inspecteur d'académie. Il(elle) dépend de l'IEN ASH à qui il(elle) rend compte de son activité dans un rapport remis annuellement.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

#### Missions

- L'accueil et l'information des parents d'enfants handicapés. Il(elle) est le relais entre l'Éducation nationale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- L'aide aux directeurs d'école et chefs d'établissement pour la scolarisation des élèves handicapés.
- La coordination, l'organisation et l'animation des Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS).
- Le suivi de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés (PPS), projet élaboré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Personne-ressource auprès des enseignants en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique (analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, inclusion des élèves handicapés aux activités des autres élèves).
- Interlocuteur et relais pour les différents partenaires (parents, MDPH, enseignants, directions d'écoles, institutions et associations, AVS, services d'aides et de soins, services du Département).
- Participation, le cas échéant, aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH.
- Personne-ressource auprès des coordonnateurs et pilotes de PIAL pour la mise en œuvre des accompagnements des élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement par un(e) AESH.

#### Compétences attendues

- Connaissance des textes, des structures et des problématiques actuelles de la scolarisation des élèves handicapés.
- Sens de l'organisation, maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie).
- Sens de l'écoute et capacité à travailler en équipe dans un contexte pluridisciplinaire.
- Discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, obligation de secret professionnel partagé ;
- Expérience pédagogique, capacité à conseiller.
- Connaissance du fonctionnement de la MDPH et des articulations avec l'Éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves handicapés.
- Bonnes connaissances des différents types de handicap, connaissance des incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles.
- Bonne connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun.

L'obligation de présence des parents aux réunions d'équipe de suivi de la scolarité et celle des enseignants en dehors des horaires scolaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps (réunion fréquentes le midi et le soir).

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements. Les postes susceptibles d'être vacants le seront en fonction des opérations de carte scolaire. Une lettre de motivation sera adressée au DASEN (avec copie à l'IEN de circonscription du candidat) sous couvert de l'IEN ASH.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une commission départementale de recrutement.

#### Profil :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible, souhaité.
- Poste à temps plein; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.

**Poste vacant rattaché à :**  
**- circonscription de Mâcon sud**

## FICHE DE POSTE n° 24 - PEP

### ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) SERVICES D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE (SAPAD)

Le Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) vient en aide aux élèves momentanément éloignés de leur établissement scolaire à la suite d'une maladie ou d'un accident. Chaque projet individualisé tend à répondre à deux objectifs :

- Permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages fondamentaux sous forme de scolarisation partielle, à domicile.
- Maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence et favoriser le retour en classe.

Par convention et délégation de mission, l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale confie aux PEP71 la gestion du SAPAD.

#### Définition du poste :

**Poste ouvert par voie de mise à disposition auprès de l'association PEP71.** L'enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré :

- Est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la maternelle et de l'adaptation, sous l'autorité fonctionnelle du président des PEP 71 et sous la responsabilité du directeur général de l'association des PEP 71.
- Assure le fonctionnement, la gestion du SAPAD de Saône et Loire dans le cadre conventionnel existant et en collaboration avec les services de la DSDEN71 et de l'Académie de Dijon, le ministère de l'Agriculture, ainsi que l'ensemble des partenaires suivants (Département, Conseil Régional, Université de Bourgogne, MAE et MAIF).
- Informe les chefs d'établissement, les enseignants, les familles, les médecins scolaires, les différents partenaires, des missions et des services rendus par le SAPAD et participe aux actions de formation éducative autant que de besoin.

#### Conditions préalables à la candidature :

- Etre titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

#### Conditions d'exercice et rémunération :

- Lieu de travail : siège de l'association au 18, rue du Colonel Denfert à Chalon-sur-Saône.
- Véhicule fourni pour les déplacements entrant dans la mission.
- Traitement de fonctionnaire selon statut et condition de mise à disposition.
- Horaires de travail hebdomadaire permettant l'ouverture du service du lundi 9 heures au vendredi 17 heures, sur la base de 35 heures.
- Souplesse nécessaire des horaires.

#### Missions :

##### - Educatives

- Collecter les demandes arrivant par différents canaux (médecin scolaire, hôpitaux, familles, établissements scolaires).
- Coordonner l'élaboration d'un projet individualisé : prise de contact familles, établissement ; aide à la constitution d'une équipe pédagogique.
- Animer le réseau des partenaires (constitution, animation, participation aux comités de suivi pilotés par la DSDEN 71).

##### - Administratives

- Gestion des appels entrants, recueil des informations nécessaires à l'instruction des dossiers.
- Création, édition et envoi des documents administratifs nécessaires à l'instruction du dossier : projet d'aide individualisé ou avenant, courriers familles, demandes d'intervention...
- Saisie informatique des HSE et déplacements effectués par les intervenants.
- Mise à jour des tableaux de bord mis en place.
- Rédaction de bilans annuels pour les partenaires, notamment ceux permettant de rendre compte de l'utilisation des dotations d'HSE.

#### Compétences et connaissances attendues :

- Etre en capacité d'analyser les besoins d'un public déterminé.
- Savoir élaborer, écrire, gérer et co-évaluer un projet.
- Mobiliser des partenaires sur un projet (partenaires éducatifs, institutionnels, financeurs).
- Maîtriser les outils informatiques (suite bureautique *a minima*, utilisation internet).
- Connaître les différents publics accueillis et notamment disposer de notions relatives :
  - ✓ A la psychologie de l'enfant et de l'adolescent.
  - ✓ Au système éducatif et aux textes régissant la scolarisation des enfants malades (circulaire n°98-151 du 17 juillet 1998).

#### Qualités attendues :

- Disponibilité, écoute, adaptation et souplesse.
- Rigueur dans l'organisation.
- Aptitude à la communication et à la négociation avec les partenaires (enseignants, médecins, parents, instances représentatives des différents ministères, mutuelles...).
- Inventivité et créativité.
- Démarche d'information et de formation.
- Diplomatie et discrétion.
- Capacité à rendre compte de son activité à sa hiérarchie d'une part, et à l'organisme gestionnaire d'autre part.

*Poste vacant à :*

## FICHE DE POSTE n° 25 - PAP

<b>ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) EN ULIS - TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES (TFC) EN COLLÈGE ET LYCÉE PROFESSIONNEL</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le poste d'enseignant-coordonnateur du dispositif ULIS est implanté administrativement au sein d'un collège ou d'un lycée professionnel. L'enseignant(e) est sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap de la Saône et Loire.

L'Unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège ou lycée professionnel scolarise des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives.

Son organisation est fondée sur une alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif, d'inclusions dans une classe de référence, et de découverte du milieu professionnel.

En lycée professionnel, l'ULIS a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations dispensées dans l'établissement de rattachement, ou dans un réseau d'établissements.

Il convient de souligner qu'il peut être proposé à l'enseignant(e) affecté(e) sur ce type de poste d'assurer, seul(e) ou en binôme, la coordination d'un PIAL (cf fiche de poste).

### **Missions :**

#### **Coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :**

- Concevoir un projet pour le dispositif permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation (PPS) avec le projet de l'établissement.
- Construire une organisation pédagogique du dispositif en lien avec les besoins spécifiques des élèves accueillis.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation effective des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles, et sportives de l'établissement.
- Organiser le travail des élèves en fonction des indications portées dans leur PPS, en lien avec le projet construit en Equipe de suivi de la scolarisation (ESS).
- Organiser le travail de l'AESH collectif au sein du dispositif et dans le cadre des inclusions.
- Contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun dans le cadre d'un parcours professionnel.
- Travailler en coopération avec les différents partenaires.

#### **L'enseignement aux élèves :**

- Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence.
- Organiser le parcours scolaire de chaque élève, formalisé dans un Projet individualisé (PI), en fonction de ses besoins spécifiques.
- Envisager les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce PI, les transmettre aux professeurs des classes de référence.
- Elaborer avec les autres professeurs les modalités d'évaluation de chaque élève.

#### **Le conseil à la communauté éducative :**

- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.
- Apporter son appui pour l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves ne relevant pas nécessairement du dispositif.
- Conseiller pour promouvoir la réussite des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

- Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction de compétences relatives à la vie sociale et professionnelle.
- Accompagner les élèves dans une formation qualifiante ou diplômante, ou vers l'acquisition d'attestations de compétences professionnelles.
- Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires.

### **Compétences :**

- Disposer d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers, et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.

- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accueillis.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.
- Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et en partenariat.
- Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques.
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.
- En lycée professionnel, avoir une connaissance des parcours de formation et de qualifications professionnelles.

**Profil :**

Le(la) candidat(e) doit être :

- Titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA SH) ou de tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements.

Une lettre de motivation sera adressée à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'IEN ASH qui fixera un entretien avec le candidat.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une Commission départementale de recrutement.

**Postes vacants à :**

- collège Guillaume des Autels à Charolles
- collège St Exupéry à Mâcon
- collège Jean Moulin de Montceau les Mines

## FICHE DE POSTE n° 26 - PAP

### ENSEIGNANT(E) SESSAD TSA

Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) répond aux besoins des enfants accueillis et de leur famille en garantissant un accompagnement individualisé et adapté. Conformément aux orientations du projet de service et dans le cadre de ses spécificités professionnelles, l'enseignant(e) assure la mise en œuvre de la composante pédagogique du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI).

#### Définition du poste :

Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire d'un CAPPEI ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.

Poste placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la scolarisation des élèves handicapés, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, l'enseignant(e) contribue au maintien de l'élève en milieu scolaire grâce à une démarche pédagogique individualisée favorisant les apprentissages et permettant l'étayage de son statut d'élève.

#### Missions :

L'enseignant(e) de SESSAD fait preuve d'une grande adaptabilité par rapport aux démarches des enseignants de la classe, notamment dans la nature des actions menées et le cadre dans lequel elles se déroulent.

Une place particulière est notamment accordée à l'acquisition de méthodes de travail dans un contexte de mise en confiance et de valorisation des réalisations.

Les apprentissages cognitifs sont développés à partir d'une évaluation diagnostique des acquisitions et des besoins de chaque élève confié au SESSAD.

Les interventions peuvent prendre des formes variées :

- Au sein même de l'école ou de la classe de l'élève, dans le cadre d'un projet établi en partenariat avec l'enseignant ;
- Dans les locaux du service ou d'une salle municipale, en relation duelle ou dans le cadre d'un groupe de jeunes en co-animation avec un autre professionnel du SESSAD, (éducateur(trice), rééducateur(trice), psychologue) lorsque les objectifs de l'accompagnement le justifient.

Dans tous les cas, un projet pédagogique individualisé comportant une démarche d'évaluation est mis en place en concertation avec l'enseignant de l'élève.

L'enseignant(e) du SESSAD rédige un compte-rendu des séances qu'il conduit pour chacun des élèves accompagnés et élabore un document de synthèse destiné au dossier de l'élève.

L'enseignant(e) du SESSAD exerce en lien étroit avec l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du service et veille à une bonne circulation de l'information à l'adresse de ceux-ci en utilisant les supports appropriés.

Il(elle) participe aux réunions de fonctionnement du SESSAD et à toute réunion concernant son implication dans les projets des jeunes accompagnés.

Pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du Projet Individualisé et dans le cadre de son champ de compétences, l'enseignant(e) du SESSAD initie les contacts nécessaires avec les partenaires extérieurs et participe autant que de besoin aux réunions institutionnelles avec ces partenaires.

#### Profil :

- Être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- Permis B exigé.
- Bonne capacité de travail en équipe.

Postes vacants à :

## FICHE DE POSTE n° 27 - PAP

### ENSEIGNANT(E) D'UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

#### Profil des élèves susceptibles d'être pris en charge :

Élèves allophones nouvellement arrivés en France, donc de langue maternelle étrangère, qui sont dans leur première année de scolarisation en France. Ces élèves ont parfois un parcours scolaire antérieur, mais ils peuvent également être peu ou non scolarisés antérieurement (NSA).

#### Définition du poste :

Le poste correspond à une fonction exceptionnelle de scolarisation de ces élèves, complémentaire des parents (premiers responsables de l'éducation globale de l'enfant) et complémentaire du(de la) maître(sse) de la classe ou de l'équipe enseignante (responsable des apprentissages scolaires de l'élève).

L'enseignant(e) d'UPE2A est placé(e) sous la responsabilité directe de l'IEN de circonscription.

#### Missions :

- Procéder à l'évaluation de positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
- Organiser, en qualité de référent(e) pédagogique, sous l'autorité de l'IEN et en concertation avec le directeur(trice), l'inclusion scolaire des EANA en élaborant un projet individuel.
- Prendre en charge des élèves allophones, parfois peu ou pas scolarisés antérieurement.
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation.
- Intervenir en terme de conseils et de personne-ressource auprès des enseignants du 1<sup>er</sup> degré scolarisant des EANA.

L'enseignant(e) interviendra de façon :

- Directe auprès des enfants dans le cadre de séances pédagogiques hors classe, de type UPE2A ouverte (petits groupes de 2 à 7 élèves) ou dans la classe en partenariat avec le maître (si un seul élève concerné dans l'école ou suivant les besoins évalués des élèves) ;
- Indirecte, en tant que personne ressource, pour accompagner les équipes d'enseignants dans l'accueil d'élèves nouvellement arrivés en France et pour informer les parents des enjeux et des modalités de prise en charge de leur enfant à l'école.

L'enseignant(e) interviendra auprès de chaque groupe sur un temps fixé, en fonction du degré de difficulté rencontrée par l'élève dans le domaine de l'apprentissage de la langue française.

Il(elle) devra :

- Effectuer un bilan de compétences linguistiques de chaque élève.
- Planifier une mise à niveau linguistique.
- Elaborer un programme personnalisé d'aide avec l'enseignant(e) de la classe.

#### Connaissances et capacités attendues :

- Connaissances spécifiques sur ce public scolaire.
- Expérience pédagogique solide en classe ordinaire, éventuellement dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire.
- Capacités organisationnelles et d'adaptation.
- Capacités à travailler avec des partenaires.
- Connaissances souhaitées en FLE (Français Langue Etrangère) et FLS (français langue seconde).
- Disponibilité.

#### Profil :

- Être titulaire de la certification complémentaire en français langue seconde, ou s'engager à présenter la certification complémentaire en français langue seconde à la session 2021.
- Savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...).
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité.

Postes vacants à :

- EEPU Pierre et Marie Curie à Digoin (50%)
- EEPU Rosa Parks à Gueugnon (50%)

## FICHE DE POSTE n° 28 - PAP

### ENSEIGNANT(E) EN DISPOSITIF CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

#### Références :

- Arrêté du 22/6/2006 paru au BO n°30 du 27/7/2006.
- Circulaire n°2007- 020 du 18 janvier 2007.

Les CHAM ont pour vocation d'offrir à l'ensemble des élèves du CE1 au CM2 motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

#### Définition du poste :

Le poste d'enseignant(e) est implanté à l'école Vivant Denon de Chalon comme adjoint élémentaire. Les élèves qui suivent le parcours CHAM sont répartis sur l'ensemble des classes de l'école, et sont regroupés lors des activités musicales spécifiques avec le conservatoire.

L'enseignant(e) travaille en concertation avec les autres professeurs de l'école, les professeurs spécialisés du conservatoire du Grand Chalon et la conseillère pédagogique en Education Musicale du secteur, à la structuration et l'évaluation du projet annuel inscrit dans les programmes des CHAM.

Son action s'inscrit dans le dispositif actuellement en place à l'école. Elle vise essentiellement à :

- Elargir les possibilités d'expression et de communication.
- Affiner les capacités auditives et analytiques.
- Construire une culture artistique ouverte sur le monde.
- Développer le sens critique et esthétique.

#### Missions :

- Organiser les horaires de la classe aménagée au regard des contraintes musicales
- Favoriser la liaison école - conservatoire
- Participer au recrutement des élèves et au suivi de la classe
- Accompagner les élèves au conservatoire et y organiser des activités pédagogiques
- Contribuer à la culture musicale en lien avec le projet du conservatoire

#### Compétences requises :

##### 1 - Relationnelles :

- Savoir travailler en équipe, et notamment avec les professeurs du conservatoire

##### 2 - Pédagogiques :

- Savoir articuler le projet spécifique de la classe avec le projet d'école
- Savoir articuler les compétences du socle commun avec le projet musical du conservatoire

#### Profil attendu :

- Avoir des appétences pour la musique et le chant (sans être nécessairement musicien(ne))
- Savoir travailler en équipe
- Savoir développer un projet de classe incluant contraintes musicales et ouverture culturelle.

Poste vacant à : EEPU Vivant Denon à Chalon sur Saône

## FICHE DE POSTE n°28 bis – PAP

ENSEIGNANT(E) EN DISPOSITIF CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE À DOMINANTE VOCALE (CHAMV)

### Références :

- Arrêté du 22/6/2006 paru au BO n°30 du 27/7/2006.
- Circulaire n°2007- 020 du 18 janvier 2007.

Les CHAM ont pour vocation d'offrir à l'ensemble des élèves du CE1 au CM2 motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

### Définition du poste :

Le poste d'enseignant(e) est implanté à l'école d'application de Mâcon comme adjoint élémentaire. Les élèves qui suivent le parcours CHAMV sont répartis sur l'ensemble des classes de CM1 et CM2 de l'école, et sont regroupés lors des activités musicales spécifiques avec le conservatoire.

L'enseignant(e) travaille en concertation avec les autres professeurs de l'école, les professeurs spécialisés du conservatoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération et la conseillère pédagogique en Education Musicale du département, à la structuration et l'évaluation du projet annuel inscrit dans les programmes des CHAMV.

Son action s'inscrit dans le dispositif mis en place à l'école. Elle vise essentiellement à :

- Elargir les possibilités d'expression et de communication.
- Affiner les capacités auditives et analytiques.
- Construire une culture artistique ouverte sur le monde.
- Développer le sens critique et esthétique.

### Missions :

- Organiser les horaires de la classe aménagée au regard des contraintes musicales
- Favoriser la liaison école - conservatoire
- Participer au recrutement des élèves et au suivi de la classe
- Accompagner les élèves au conservatoire et y organiser des activités pédagogiques
- Contribuer à la culture musicale en lien avec le projet du conservatoire
- Participer au développement et au suivi du projet de classe et du dispositif CHAMV
- Développer une articulation dynamique avec les classes CHAM du collège Pasteur

### Compétences requises :

#### 1 - Relationnelles :

- Savoir travailler en équipe, et notamment avec les professeurs du conservatoire

#### 2 - Pédagogiques :

- Savoir articuler le projet spécifique de la classe avec le projet d'école
- Savoir articuler les compétences du socle commun avec le projet musical du conservatoire

### Profil attendu :

- Avoir des aptitudes pour la musique et le chant (sans être nécessairement musicien(ne))
- Savoir travailler en équipe
- Savoir développer un projet de classe incluant contraintes musicales et ouverture culturelle.

Poste vacant à : Ecole d'application à Mâcon

## FICHE DE POSTE n° 29 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN DISPOSITIF À HORAIRES AMÉNAGÉS ARTS VISUELS (CHAAV)

### Définition du poste :

Le poste d'enseignant(e) est implanté à l'école Jean Lurçat de Chalon-sur-Saône.

La CHAAV s'articule avec le Projet éducatif de territoire (PEDT) de Chalon-sur-Saône. Elle s'inscrit dans le projet d'école de l'école Jean Lurçat. Elle se déploie du niveau CP au niveau CM2. Elle s'appuie sur un partenariat avec les établissements liés au domaine de l'image du territoire chalonnais : musée Denon, musée Niepce, Cité du numérique, Institut Universitaire de Technologie.

La CHAAV a pour vocation d'offrir aux élèves intéressés par la photographie (aspects artistiques et techniques) la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans ce domaine, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

### Missions :

- L'enseignant(e) travaille en concertation avec les intervenants des musées Niepce et Denon de Chalon sur Saône, les conseillers pédagogiques, de circonscription ou départementaux, et tous les partenaires éventuels, à la structuration, la conduite et l'évaluation du projet annuel.
- Son action vise essentiellement à :
  - ✓ Elargir les possibilités d'expression et de communication.
  - ✓ Affiner les capacités créatrices et analytiques.
  - ✓ Construire une culture artistique ouverte sur le monde.
  - ✓ Développer le sens critique et esthétique.
- L'enseignant(e) veille à assurer le transfert de compétences du socle commun entre la CHAAV à dominante photographie et les autres disciplines enseignées.

### Compétences requises :

- Savoir travailler en équipe.
- Etre capable d'initier, de suivre et d'évaluer des projets.
- Disposer de bonnes connaissances artistiques et culturelles.

### Profil attendu :

- Enseignante(e) du 1<sup>er</sup> degré.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec le poste.
- Motivation et engagement.
- Disponibilité.
- Appétences culturelles.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 30 - PAP

### ENSEIGNANT(E) RÉFÉRENT(E) AUX USAGES DU NUMÉRIQUE - ERUN

L'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique, membre de l'équipe de circonscription, est un(e) enseignant(e) du premier degré possédant une expertise du numérique. Il(elle) exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription (IEN CCPD). Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique assisté de la conseillère pédagogique en charge du numérique. Il(elle) travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

L'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique assure ses missions dans le cadre de l'organisation académique, départementale et de circonscription.

Par ses compétences et ses missions, il(elle) contribue à renforcer, à l'école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique.

#### Missions :

Les missions de l'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscription.
- La contribution à la formation des enseignants.
- L'aide et le conseil pour le déploiement et les usages pédagogiques du numérique.

#### Compétences requises :

- Utilisation du numérique dans la pratique pédagogique de la classe.
- Sens de la communication et du travail d'équipe.
- Faire preuve d'une curiosité pour le numérique éducatif.
- Maîtrise des logiciels courants de bureautique et de création multimédia.
- Connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation.
- Compétences pédagogiques affirmées (CAFIPEMF souhaitable).

#### Profil :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) apprécié.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

**Postes vacants à :**  
**circonscription de Charolles**  
**circonscription de Mâcon ASH**

## FICHE DE POSTE n° 31 - PEP

ENSEIGNANT(E) À L'ÉREA-LEA CLAUDE BROUSSE DE CHARNAY-LES-MÂCON

### Définition du poste :

Compte tenu des difficultés scolaires des élèves orientés en enseignement adapté, et des projets expérimentaux mis en œuvre au sein de l'établissement, la présence d'enseignants motivés disposant de connaissances précises du public spécifique des élèves d'ÉREA au comportement parfois difficile, s'avère indispensable.

### Situation administrative :

- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Nomination à titre définitif si qualification requise.

### Organisation du service :

- L'horaire hebdomadaire est de 21 heures auxquelles s'ajoutent deux heures de réunion de coordination et de synthèse obligatoires.
- Le(la) professeur(e) des écoles exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.

### Missions :

- Enseignement auprès d'élèves en grande difficulté scolaire.
- Participation aux conseils de classe.
- Participation aux réunions hebdomadaires.
- Participation à la remise des bulletins.
- Participation aux réunions des parents.
- Participation au projet expérimental mené par l'ensemble de l'équipe enseignante.

L'ensemble du travail s'effectue en collaboration étroite avec les CPE.

### Connaissances et compétences attendues :

Au-delà d'un savoir-faire incontestable d'enseignant, un savoir-être avec ces élèves est indispensable.

- Connaissance du public : élèves en difficultés d'apprentissages sévères et persistantes, pouvant présenter des troubles du comportement et de la conduite.
- Mise en œuvre de situations pédagogiques prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et proposant les adaptations nécessaires à l'individualisation des parcours.
- Prise de distance et de recul dans les situations d'opposition, afin d'éviter les conflits.
- Travail en cohérence avec les équipes enseignantes et éducatives.
- Positionnement dans une écoute bienveillante en maintenant la fermeté nécessaire.

### Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré titulaire du CAPPEI ou de l'option F du CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé),
- Une expérience de formateur d'enseignants (PEMF) sera fortement appréciée.

Postes vacants à :

## FICHE DE POSTE n° 32 - PAP

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AUTISME MATERNELLE

#### Préalable :

L'implantation d'une UE-TED en maternelle relève d'un dispositif expérimental soumis à un cahier des charges national.

#### Définition du poste :

Se rapporter au B.O. N° 12 du 20 mars 2014 : Unités d'enseignement en maternelle (annexe 2) ainsi qu'au B.O. N° 17 du 24 avril 2014 (Mise en œuvre des plans régionaux d'action, de créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3° plan autisme).

Le dispositif est mis en place en direction des élèves d'âge préélémentaire présentant des troubles envahissants du développement, qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités langagières et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement.

Les élèves accueillis en Unité d'Enseignement maternelle ont un profil qui ne leur permet pas de bénéficier d'une scolarisation en classe ordinaire, même avec un accompagnement individuel par un AESH.

Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant. L'enseignant(e) est placé(e) sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service médico-social.

#### Situation administrative :

- Poste à temps plein; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Nomination à titre définitif (si qualification requise).

#### Missions :

- Assurer la coordination pédagogique et le pilotage de l'Unité d'Enseignement.
- Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement.
- Participer aux réunions statutaires de l'école maternelle.
- Informer les enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement.
- Partager avec les professionnels de l'Établissement médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs.
- Participer avec l'équipe de l'Établissement médico-social ou le service compétent, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels.
- Inscrire son action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.
- Évaluer finement les compétences des élèves.
- Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie.
- Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.

#### Connaissances et compétences attendues :

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle.
- Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève.
- Être capable de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques adaptées et d'évaluer régulièrement les actions engagées.
- Être capable d'adaptation.
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence, et les gérer efficacement.
- Savoir conduire un entretien.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Maîtriser les programmes de l'école maternelle.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

#### Profil :

- Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire du CAPPEI (ou tout diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).
- Avoir de bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS), ABA, TEACCH, ....
- Bonne capacité de travail en équipe.

Poste vacant à :

## POSTE A PROFIL 32 BIS – PAP

### UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEEA)

#### Définition du poste :

Se rapporter à l'instruction interministérielle DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des Unités d'enseignement élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme.

Le dispositif concerne des élèves d'âge de l'école élémentaire disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage, et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.

Le dispositif est mis en place en direction des élèves d'âge élémentaire présentant des troubles envahissants du développement

#### Situation administrative

- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Nomination à titre définitif (si qualification requise)

#### Missions :

Assurer la coordination pédagogique et le pilotage de l'unité d'enseignement au sein d'une école élémentaire

Mettre en oeuvre les temps d'enseignement dans le cadre d'un dispositif inclusif

Organiser en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS.

Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils de réflexion communs au service de la scolarisation des élèves.

- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.
- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire, dès que possible.
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.

#### Connaissances et compétences attendues :

- Disposer d'une bonne connaissance des Troubles du Spectre Autistique (TSA)
- Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés
- Garantir le respect de la mise en oeuvre des programmes d'enseignement et leur adaptation pédagogique en fonction des besoins identifiés
- Etre capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque enfant.
- Etre capable d'évaluer régulièrement les actions engagées
- Etre capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence, et les gérer efficacement
- Savoir conduire un entretien
- Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant
- Connaître les méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la prise en charge de l'autisme à travers différentes méthodes
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages
- Maîtriser et mettre en oeuvre les programmes de l'école maternelle et élémentaire
- S'engager à se former et se tenir informé des évolutions de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

#### Profil :

- Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé)

- Bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la HAS (TEACCH, ABA, ...)
- Bonne capacité à travailler en équipe

**Poste vacant à :**

## FICHE DE POSTE n° 33 - PAP

### SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Le poste d'enseignant du dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est implanté administrativement dans une école maternelle ou primaire et est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription.

Le texte de référence est la circulaire ministérielle scolarisation des enfants de moins de trois ans B.O.E.N. du 15 janvier 2013.

#### Missions :

##### **Accueillir et scolariser des tout-petits dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées**

- Construire un premier rapport à l'école maternelle.
- Élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants.
- Prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale.
- Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1.
- Inscrire le projet d'accueil des tout-petits dans le projet d'école.

##### **Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance**

- Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (PMI, crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants).
- Accueillir les familles.
- Établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire.
- Développer une aide à la parentalité.

#### Compétences attendues :

- Motivation et disponibilité.
- Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant.
- Capacité à se décentrer de sa pratique professionnelle habituelle.
- Capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe.
- Capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité.
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local.
- Capacité à ajuster sa pratique professionnelle aux besoins spécifiques des très jeunes enfants.
- Connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers.
- Connaissance des programmes de l'école maternelle et des textes en vigueur.
- Expérience d'enseignement en école maternelle.

#### Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

#### Postes vacants à :

**EMPU Romain Rolland à Chalon sur Saône**

**EMPU Pauline Kergomard à Chalon sur Saône (poste provisoire – affectation annuelle)**

**EMPU Henri Varlot à Louhans**

**EMPU à Ouroux sur Saône**

**EMPU de Sennecey le Grand**

## FICHE DE MISSION n° 34 - PAP

### WEBMESTRE – GESTIONNAIRE DES SITES WEB INSTITUTIONNELS DE LA DSDEN DE SAÔNE-ET-LOIRE

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré, le(la) webmestre est responsable de la gestion des sites internet et de tous les aspects opérationnels en coordination avec les partenaires internes concernés : la direction des systèmes d'information, le département des ressources techniques.

Le(la) webmestre aura en charge le site de la DSDEN [ <http://www.ac-dijon.fr/dsden71/> ], le site Espace Documentation 71 [ <http://espacedoc71.wp.ac-dijon.fr/> ] et la grappe de sites CIR pour le 1<sup>er</sup> degré, en particulier le site professionnel [ <https://circo71.cir.ac-dijon.fr/> ].

Le(la) webmestre actualise et fait évoluer les sites sur le plan des contenus, de l'arborescence des menus et, d'une manière générale, pour tout ce qui concerne l'ergonomie, la facilité de navigation et les ressources technologiques utilisées.

À ce titre, il(elle) est amené(e) à agir en fonction du recueil des besoins et des objectifs des utilisateurs, de l'équipe départementale Numérique Éducatif et de la direction de la DSDEN.

#### Valorisation de la politique éducative du département :

- Mettre à jour les contenus des sites : textes éditoriaux, documents à télécharger, liens, etc.
- Créer si besoin les documents numériques qui alimenteront les sites (audio, vidéo, photo).
- S'assurer de la validité et de la pertinence des contenus qu'il soumet pour approbation.

#### Maintien et suivi des outils de publication :

- Accompagner et aider les contributeurs (information, réglementation, normes).
- Veiller à une bonne ergonomie des sites en fonction des contraintes technologiques imposées et dans le respect des normes en vigueur.
- Être force de propositions sur les évolutions (fonctionnalités, ergonomie) auprès de l'Inspecteur d'académie.
- Suivre et analyser les statistiques de visite et de fréquentation.
- Suivre les mises à jour logiciels.
- Réaliser en cas de besoin des enquêtes auprès des usagers.
- Gérer les relations avec les utilisateurs du site.
- Soumettre l'inventaire et la structuration des contenus au directeur de publication.
- S'assurer de la continuité de la communication : relais d'une autre personne avec les codes de connexion au site internet de la DSDEN pour les publications urgentes en cas d'absence.

#### Profil et compétences attendues :

- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (suite LibreOffice).
- Connaissance de l'architecture Web et internet (serveurs, nom de domaine, certificats, etc.) et du monde du libre.
- Connaissance de la réglementation des services et sites Web (RGS, CNIL, RGI, RGPD, etc.).
- Connaissance des outils de gestions de contenus (CMS) tels que Wordpress et Tandem.
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée.
- Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble.

#### Qualités personnelles :

- Loyauté institutionnelle et sens de la discrétion.
- Capacité d'adaptation, diplomatie.
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.

Poste vacant à : DSDEN de Mâcon

## FICHE DE MISSION n° 34 bis - PAP

CHARGÉ(E) DE LA COMMUNICATION ET DE LA VALORISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de Madame la Secrétaire générale, le(la) chargé(e) de communication est responsable de la présence de la DSDEN sur les réseaux sociaux et de tous les aspects opérationnels en coordination avec les partenaires internes concernés : la direction des systèmes d'information, les services de communication.

Son champ d'action touche également à la fois la communication interne en direction des professionnels de l'Éducation nationale et la communication externe vers la presse, le grand public et les partenaires institutionnels.

Un temps d'immersion sera prévu auprès du service communication du rectorat. Référent(e) au pôle de communication académique et membre du cabinet du Dasen, le(la) chargé(e) de communication participe également au réseau des chargés de communication de l'État, coordonné par la Préfecture (1 réunion par trimestre).

### Valorisation de la politique éducative du département :

- Rédiger les articles, les brèves, les communiqués de presse et les publier (sites internet et Twitter).
- Répondre aux sollicitations académiques.
- Organiser les conférences de presse et élaborer les dossiers de presse.
- Rédiger les invitations de presse.
- Gérer les demandes de la presse : suivi, traitement et diffusion des informations.
- Préparer et commander les cartes de visite de la direction et des IEN.
- Demander des cartes de vœux pour les membres de la direction.
- Réaliser des cartouches de signature électronique pour la direction, les chefs de division.
- Aider les chefs d'établissement et les IEN pour la gestion des situations sensibles au niveau de la presse.
- Appliquer et participer à la définition de la charte éditoriale et graphique des sites.
- Préparer le rapport des activités des services de l'Etat.

### Maintien et suivi des outils de publication :

- Suivre les flux d'actualités et effectuer une veille informationnelle sur Twitter.
- Être force de propositions sur les évolutions (fonctionnalités, ergonomie) des outils de communication auprès de l'Inspecteur d'académie.
- Gérer la communication sur les réseaux sociaux.
- S'assurer de la continuité de la communication : relais d'une autre personne avec les codes de connexion au site internet de la DSDEN pour les publications urgentes en cas d'absence.

### Profil et compétences attendues :

- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (suite LibreOffice).
- Connaissance des réseaux de presse régional, départemental et local.
- Connaissance des outils de gestions de contenus (CMS) tels que Wordpress et Tandem.
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée.
- Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble.

### Qualités personnelles :

- Loyauté institutionnelle et sens de la discrétion.
- Sens de la communication (esprit de synthèse, aisance relationnelle).
- Capacité d'adaptation, diplomatie.
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.
- Capacité attestée au travail en équipe et en transversal, en particulier au titre du cabinet du Dasen.
- Disponibilité notamment en soirée après les CDEN, l'amplitude horaire quotidienne peut être variable, en fonction des contraintes calendaires de la direction.

Poste vacant à : DSDEN de Mâcon

## FICHE DE POSTE n° 35 - PAP

### RÉFÉRENT(E) MATHÉMATIQUES EN CIRCONSCRIPTION

#### Cadre général :

Membre de l'équipe de circonscription, le(la) référent(e) mathématiques est un(e) formateur(trice) sous l'autorité hiérarchique de l'IEN. Il(elle) exerce ses missions sous la maîtrise d'œuvre de l'IEN chargé de la mission « mathématiques ».

#### Missions :

##### Pour les écoles

Renforcer, au plus près du terrain, l'accompagnement en mathématiques d'équipes enseignantes au sein des écoles. Susciter des expérimentations et accompagner les projets au sein des équipes dans un esprit de confiance et de partage des pratiques. Favoriser les échanges entre pairs et le développement des bonnes pratiques.

Aider les équipes à construire des parcours de mathématiques s'appuyant sur des progressions/programmations cohérentes, tout au long de la scolarité maternelle et élémentaire, incluant des pratiques de manipulation et de schématisation.

Assurer la continuité école maternelle/école élémentaire/collège.

Aider à la création et au développement d'espaces « mathématiques » au sein des classes.

##### Pour les circonscriptions

Assurer la formation des enseignants de son secteur d'intervention en fonction des projets établis en relation avec l'IEN chargé de la mission « mathématiques » et de l'IEN des circonscriptions concernées.

Être lui(elle)-même force de proposition et d'expérimentation.

##### Pour le département

Travailler en étroite collaboration avec la CPD chargée de la mission « Apprentissages fondamentaux » et s'inscrire dans les groupes de pilotage existants (groupe mathématique, groupe formation continue).

Accompagner les actions académiques et départementales dans le domaine des mathématiques.

Construire et mettre en œuvre des actions durables s'inscrivant dans un continuum propice à l'amélioration des pratiques.

Mettre en œuvre et faire vivre les actions départementales, académiques et nationales ponctuelles telles que la Semaine des Maths.

Créer et faire vivre, sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission « mathématiques » et en collaboration avec les autres référents, un espace départemental numérique dédié aux mathématiques, assurant l'information et le partage de pratiques au sein du département.

#### Organisation du temps :

L'organisation du temps de travail pourrait répondre à la répartition suivante :

Travail au sein des groupes : 1/3

- Travail auprès des enseignants dans les classes à raison de 10 demi-journées par groupe. Il s'agira de participer à la mise en œuvre du travail amorcé dans les groupes LaboMaths.
- Travail dans les *LaboMaths* avec l'équivalent temps de 7 demi-journées par groupe. Comme indiqué plus haut, les travaux en LaboMaths ne seront pas systématiquement d'une durée de 3 heures, mais seront modulés afin d'apporter davantage de souplesse au dispositif.
- Concevoir un modèle de fonctionnement et de gestions des groupes LaboMaths.

Travail de formation (formation départementale, académique et nationale et auto-formation) et de préparation : 1/3

Travail de communication (Mise en forme de la diffusion, ressources, distanciel) : 1/3

#### Compétences :

- Une expertise dans le domaine des mathématiques est indispensable ainsi que des pratiques en classe déjà développées et/ou innovantes.
- Bonnes capacités d'adaptation et relationnelles.
- Sens du travail en équipe.
- Sens de la communication et de la négociation.

#### Profil :

- Professeur(e) des écoles (si possible) expérimenté ou Professeur(e) des Ecoles Maître Formateur (CAFIPMF).
- Poste à temps plein pour trois ans, renouvelable chaque année en fonction des souhaits du candidat et des avis de l'IEN

Postes vacants à :

## FICHE DE POSTE n° 36 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DÉPARTEMENTAL DE POLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE (PIAL) (50%)

CHARGE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES (50%)

Le poste de coordonnateur départemental PIAL et de chargé de lutte contre les violences scolaires est implanté administrativement à la DSDEN.

Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire de Saône et Loire et sous l'autorité de Madame la secrétaire générale.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

### Missions de coordonnateur départemental PIAL :

- Etre en appui au développement de PIAL sur le département.
- Accompagner la mise en œuvre et le suivi des PIAL
- Contribuer à la mise en place du service de l'école inclusive.
- Participer à l'évaluation des besoins en accompagnement et l'adéquation des moyens implantés dans les PIAL (conception d'outils, consultation des avis...)
- Etre en appui aux coordonnateurs PIAL sur sites concernant l'organisation de l'accompagnement humain dans chacun des PIAL du 71.
- Proposer des outils et des coordinations spécifiques pour garantir au mieux la continuité et l'efficacité dans l'accompagnement, avec un objectif d'autonomisation de l'élève.
- Participer, sous l'autorité de l'IEN Maternelle-Adaptation, à l'animation du réseau des PIAL du département.
- Participer aux regroupements et formations animés par l'IEN M/A
- Contribuer à développer une réelle culture de l'inclusion au sein des PIAL
- Etre l'interlocuteur des acteurs du PIAL (pilotes, co-pilotes, coordonnateurs PIAL, ERSH, AESH)

### Missions de chargé(e) de lutte contre les violences scolaires :

- Etablir un état des lieux des faits de violence et de harcèlement pour le premier et le second degrés et proposer un diagnostic.
- Prendre contact avec les acteurs institutionnels internes et partenaires.
- Assurer le suivi des faits de violence et de harcèlement.
- Assurer le suivi des victimes.
- Accompagner les situations de crise.
- Assurer le suivi des élèves sanctionnés.
- Développer des mesures de justice scolaire
- Engager un travail sur la mise en œuvre du protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents.
- Animer et diffuser une culture « prévention des violences »
- Rédiger une synthèse mensuelle.

### Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) et du champ de l'enseignement spécialisé.
- Disposer d'une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Maîtriser l'environnement numérique.
- Capacité à travailler en équipe.
- Disposer de qualités relationnelles propres à la mise en place d'une communication efficace.
- Respecter le devoir de réserve, la discrétion et la confidentialité nécessaires à l'exercice de la fonction.
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion.

### Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).

Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

Poste vacant à :

## FICHE DE POSTE n° 37 – PAP

### ENSEIGNANT(E) EN ULIS TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) école – Option D : accueil d'élèves avec troubles du spectre autistique (TSA).

#### Missions :

- Mettre en place des parcours de scolarisation individualisés sans rupture.
- Mettre en œuvre un enseignement adapté et des actions de remédiation pédagogique.
- Diversifier les modalités d'inclusion pour répondre de manière souple aux besoins des élèves.
- Organiser les temps de scolarisation dans les classes de référence.
- Assurer la cohérence des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).
- Faciliter la poursuite d'une formation adaptée aux compétences de chacun des élèves.
- Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale. Participation à l'élaboration du projet de l'ULIS.
- Organiser la mission des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) intervenant auprès des élèves de l'ULIS.
- Organiser l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire.

#### Compétences :

- Connaissance des parcours de formation dans le premier et le second degré.
- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle.
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque jeune de l'ULIS.
- Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation.
- Capacité à mettre en œuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques.
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées.

#### Profil :

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé option D, requis.

Postes vacants à :  
- EEPU Le Launay à Digoin

## FICHE DE POSTE n° 38 – PAP

### ENSEIGNANT(E) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN IMMERSION

#### Définition du poste :

L'école immersive a pour objet de renforcer les compétences en langue vivante étrangère (anglais) des élèves par la mise en place d'un enseignement bilingue à parité horaire du CP au CM2, voire dès le cycle 1.

L'enseignant(e) recruté(e) dans le cadre de l'école immersive assure l'enseignement en anglais de disciplines non linguistiques (DNL). Il travaille en collaboration avec les enseignants de l'école et prend en charge des temps d'enseignement en anglais dans une ou plusieurs autres classes.

La quotité d'enseignement en anglais peut atteindre 100%, sur deux ou plusieurs classes.

L'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et travaille aussi en collaboration avec l'IEN chargé de la mission départementale LVE ainsi que du CPD-LVE.

#### Missions :

L'enseignant(e) devra :

- assurer l'enseignement de l'anglais dans sa classe et dans une ou plusieurs autres classes ciblées ;
- assurer les enseignements disciplinaires non linguistiques en anglais à l'école élémentaire ;
- travailler en étroite concertation avec l'enseignant ou les enseignants intervenant dans les mêmes classes ;
- travailler en concertation avec l'ensemble des enseignants de l'école ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais ;
- participer aux formations et réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif d'école immersive ;
- assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires...);
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école / classe étrangère.

#### Compétences et connaissances attendues :

- compétences linguistiques en anglais (niveau B2 minimum sur l'échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)) permettant la conduite de la classe et l'enseignement des DNL en anglais (en mathématiques par exemple) ;
- compétences didactiques et pédagogiques sur l'enseignement / apprentissage en anglais dans des DNL ;
- connaissances culturelles solides sur les pays anglophones, acquises par exemple lors de séjours prolongés à l'étranger.

#### Profil :

- enseignant(e) du 1er degré ;
- maîtrise du niveau B2 ou C1 en anglais ;
- poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission
- grande disponibilité ;
- capacité d'adaptation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- engagement fort dans le projet ;
- certification complémentaire DNL (ou engagement à la passer).

#### Postes vacants à :

**EPU Danielle Gouze Mitterrand à Cluny**  
**EPU à St Germain du Bois**



## FICHE DE POSTE n° 39 - PAP

ENSEIGNANT(E) RESSOURCE « TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME » (TSA) ET PERSONNE RESSOURCE AUPRÈS DU CENTRE RESSOURCE AUTISME (CRA)

### Cadre général :

L'enseignant(e) ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH dont il(elle) est un(e) collaborateur(trice) direct(e). Il(elle) a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

### Missions :

#### Conseil et accompagnement des enseignants :

Il(elle) apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant(e) et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il(elle) contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.

Il(elle) participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

Il(elle) a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.

#### Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires :

Il(elle) informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il(elle) contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

#### Intervention en formation initiale et continue.

Il(elle) intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il(elle) participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

#### Personne ressource auprès du Centre de Ressource Autisme (CRA) :

L'enseignant(e) nommé(e) sur le poste « enseignant(e) ressource TSA » exercera également une mission de personne ressource auprès du CRA.

### Compétences :

- Capacités relationnelles.
- Sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en équipe et à rendre compte.
- Ethique professionnelle.
- Maîtrise des outils numériques.

### Connaissances attendues :

- Connaissance des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.
- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives :
  - Adaptation du langage.
  - Mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques.
  - Prise en compte permanente du comportement de l'élève.

**Conditions d'exercice :**

Le temps hebdomadaire de travail correspond au service d'un(e) enseignant(e), « hors de la présence des élèves ». Ce poste est couplé avec le poste « enseignant(e) ressource TSA auprès du CRA » à hauteur de 0,25 ETP (cf annexe ci-après).

**Profil :**

- Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé, requis.
- Poste à plein temps. L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.
- Bonne capacité à travailler en équipe.
- Disponibilité horaire et souple quant à l'organisation de son temps de travail.
- Pratique de l'enseignement auprès d'élèves autistes souhaité.
- Permis B exigé.

**Modalités de candidature :**

Une commission de recrutement auditionnera les candidats.

Postes vacants à :

En regard des missions des CRA et de la Stratégie Nationale Autisme 2018-2022, un(e) enseignant(e) ressource pour les troubles du spectre autistique aura toute sa place au sein du CRA Bourgogne. Il(elle) participera à la réflexion partagée en favorisant l'appui de proximité aux acteurs de l'autisme, à l'élaboration et la construction de réponses d'accompagnement personnalisé en direction des différents professionnels de l'éducation nationale, en particulier concernant l'inclusion scolaire et l'accès à la formation.

Les missions de cet enseignant(e) ressources TSA sont articulées autour des priorités suivantes :

- participation à l'évaluation de la situation scolaire
- appui méthodologique et expertise
- participation à l'animation d'un groupe de travail et d'échanges de pratiques
- participation aux actions de formation et de sensibilisation

### **1. Participation à l'évaluation de la situation scolaire :**

Cette évaluation a pour objectif de mesurer les difficultés rencontrées par l'élève diagnostiqué autiste ou rencontrant des troubles de la relation pouvant faire penser à des difficultés relevant du spectre de l'autisme.

L'intervention de la personne ressources TSA se concrétisera par une prise de contact avec l'enseignant(e) relevant du premier ou du second degré, l'enfant et/ou son représentant légal pour situer l'élève sur le plan scolaire (niveau de compétences, acquisitions et points forts, problèmes éventuels sur le plan cognitif et social/relationnel, et communicationnel...) et évaluer les attentes et difficultés.

Outre la situation individuelle de l'élève, cette phase sera également celle de l'expression des difficultés et/ou besoins de l'enseignant et de l'équipe pédagogique de l'entité scolaire.

Selon la situation, il sera utile de prendre contact également avec l'ensemble des personnels ayant connaissance de la situation de l'élève.

L'enseignant(e) ressource TSA fera le lien avec l'équipe pluridisciplinaire clinique, médicale et éducative du CRA.

Afin de favoriser l'inclusion scolaire et d'adapter les environnements au plus près des besoins de l'enfant, cette évaluation devra permettre d'apprécier :

- la qualité des prérequis aux apprentissages (attention conjointe, imitation, disponibilité psychique...)
- le niveau de connaissance pour les apprentissages fondamentaux
- les stratégies de traitement de l'information
- la capacité de l'enfant à s'inscrire dans « un statut d'élève »
- les capacités d'adaptation à l'environnement scolaire.

L'enseignant(e) ressource TSA participera (selon des modalités distancielles ou présentiels) aux réunions de synthèse qui auront lieu à l'issue du bilan entre les professionnels du CRA, afin de croiser les observations, réfléchir à des adaptations dans différents champs. Il pourra également participer, sur sollicitation de l'enseignant référent de scolarisation, et en accord avec l'IEN ASH du département, aux équipes de suivi de scolarisation afin d'apporter un éclairage complémentaire.

Il(elle) assurera auprès de la communauté éducative le retour des informations nécessaires à la scolarisation de l'élève dans les meilleures conditions. Il partagera les éléments opportuns avec les enseignants référents de scolarisation et les partenaires médico-sociaux engagés dans l'accompagnement de l'élève.

Un travail en réseau de partage des expériences entre les enseignants personnes ressources TSA de l'académie sera progressivement mis en place.

### **2. Participation à l'animation d'un groupe régional de travail et d'échanges de pratiques :**

La constitution d'un groupe de travail et d'échanges entre les enseignants accueillant des enfants TSA au sein de leur classe (en milieu ordinaire ou au sein des structures sanitaires ou médico-sociales) est un besoin exprimé de longue date en Bourgogne. Il fait écho au 3ème plan Autisme qui a vu naître les UEM, et à la Stratégie Nationale Autisme 2018-2022 ; en outre, la constitution de ce groupe de travail a été identifié par l'ARS BFC comme l'une des actions prioritaires de la Convention de partenariat entre les 2 CRA présents sur la grande-région (Dijon et Besançon).

Ce groupe permettra en effet, outre de mailler les territoires et d'effectuer un véritable travail de réseau, de conduire une réflexion collective et de capitaliser sur les expériences et les « bonnes pratiques professionnelles » en région, de connaître et mutualiser certains outils, voire d'en élaborer de nouveaux en lien avec l'avancée des connaissances et les besoins des enseignants qui scolarisent des élèves avec TSA en région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce groupe de travail pourra également se saisir de la réflexion menée dans le cadre de la continuité du parcours de vie de la personne TSA sur les liens entre la scolarisation, formation préprofessionnelle et l'accès à l'emploi.

### **3. Participation à des actions de formation et de sensibilisation, de développement de projets :**

En collaboration avec les autorités de tutelle, l'enseignant(e) ressource TSA contribuera à former et/ou sensibiliser l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

Enfin, l'enseignant du CRA Bourgogne pourra être force de proposition pour l'élaboration des catalogues de formation des personnels. Il pourra en outre intervenir en binômes en formations, en fonction des besoins exprimés par les acteurs.

Son action pourra en outre, autant que faire se peut, participer aux projets innovants liés à la recherche, en lien notamment avec le réseau national du GNCRA (Groupement National des CRA).

Profil de l'enseignant(e) ressource TSA :

En regard des missions et activités à développer, il apparaît indispensable que l'enseignant ressource dispose d'une expérience de terrain et d'une formation solide dans le champ du handicap. Une expérience dans le champ des TSA reste un atout, étant entendu que le CRA pourra étayer les besoins en formation identifiés.

Capacités et compétences attendues :

Connaissances réglementaires et institutionnelles sur l'Ecole Inclusive et sur les TSA et TND.

Compétences pédagogiques permettant d'apporter des conseils aux enseignants du premier degré et du second degré.

- Capacité à travailler en équipe
- Capacités relationnelles d'écoute et de communication
- Capacités d'analyse et de synthèse, d'initiative
- Capacités de rigueur, sens de l'organisation et de la gestion administrative
- Discrétion, loyauté envers l'institution, devoir de réserve et confidentialité
- Capacité à prendre une distance adaptée en fonction des différentes fonctions professionnelles
- Disponibilité géographique
- Maîtrise des outils bureautiques (traitement de textes, tableurs, bases de données...)
- Connaissance des fonctionnements, structures, services et dispositifs de l'ASH
- Connaissance du système éducatif dans son ensemble, 1er et 2nd degrés

L'organisation de l'activité de la personne ressources TSA l'amènera à exercer 1 journée par semaine de mise à disposition du CRA Bourgogne (0,25 ETP).

Les enseignants seront sous l'autorité hiérarchique du DASEN du département d'affectation, sous l'autorité fonctionnelle du CRA Bourgogne et sous l'autorité pédagogique de l'IEN ASH du département. Un rapport d'activité succinct sera remis annuellement au DASEN du département par la voie hiérarchique. Ce rapport précisera le nombre de dossiers suivis dans l'année et les modalités d'organisation mises en place au regard des trois missions identifiées. Les éléments qualitatifs d'analyse du fonctionnement du poste permettront de réajuster les priorités d'action l'année suivante, si nécessaire.

## FICHE DE POSTE n° 40 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) CENTRE PILOTE MAIN À LA PÂTE ET SCIENCES DÉPARTEMENTALES

### Définition du poste :

Le poste de coordonnateur(trice) sciences est un poste à temps plein, placé sous la responsabilité de l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré. Il est implanté administrativement au centre de ressources de sciences de l'école des Perrières à Mâcon.

Les compétences du(de la) coordonnateur(trice) sont mises au service du développement de l'enseignement des sciences en concertation avec l'IEN responsable du groupe d'appui départemental sciences.

### Missions :

- Créer des ressources matérielles, des modules pédagogiques permettant aux enseignants de mettre en œuvre les sujets d'étude des programmes en sciences pour tous les cycles, de développer des modules interdisciplinaires avec, en particulier, des liens avec les mathématiques.
- Assurer la liaison du centre pilote avec la Fondation Main à la Pâte (dont participation aux rencontres nationales et aux journées d'étude).
- Initier et coordonner des actions et projets avec les partenaires départementaux : Canopé, INSPE, Département / chercher à développer la mise en œuvre du dispositif « partenaires scientifiques pour la classe » dans le département.
- Déployer, pour chaque année scolaire, un des projets nationaux de la Fondation en le déclinant autour d'un axe (« sciences et langage » / « sciences et familles » / « sciences et handicap »).
- Accompagner des enseignants dans les classes et hors classe, dans une perspective de formation personnalisée (exemple : mieux enseigner avec une démarche d'investigation, articuler sciences et langue écrite, sciences et mathématiques, développer des compétences langagières orales, intégrer les sciences dans un projet pluridisciplinaire...).
- Participer aux travaux du groupe d'appui départemental sciences :
  - Conception et mise en œuvre de la fête de la science départementale, actions pour la semaine du cerveau, projets proposés aux enseignants du département, enrichissement et animation du site « sciences et développement durable 71 », participation à des formations.
- Assurer la gestion financière et matérielle du centre de ressources (gestion des prêts, acquisition et entretien du matériel), la gestion financière du centre pilote.

### Compétences attendues :

Posséder des connaissances en didactique des sciences.

Avoir des qualités relationnelles affirmées.

Avoir des capacités d'organisation et d'initiative.

Faire preuve de motivation et de disponibilité (notamment les mercredis pour assurer la permanence du centre de ressources de sciences).

Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie) et avoir quelques bases dans l'utilisation de WordPress

### Profil :

Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré.

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) souhaité.

L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Poste vacant à :

# FICHE DE MISSION n° 41 - PAP

CHARGÉ DE MISSION « ACCUEILS PERISCOLAIRES »  
AUPRÈS DE L'ADJOINTE À L'IA-DASEN EN CHARGE DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

## Cadre général :

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative).

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN adjointe au DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré, le(la) chargé(e) de mission travaille en partenariat avec les autres services de l'Etat DDCS, CAF, les collectivités territoriales et les associations.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaire des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire. Le(la) chargé(e) de mission fonctionne selon un emploi du temps validé par l'IEN adjointe au DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré.

## Missions :

Elles sont pédagogiques et techniques, complétées par des tâches administratives inhérentes à l'action conduite.

- Préparer et animer différentes instances de travail (Groupe d'Accompagnement Départemental, groupes thématiques...).
- Représenter l'éducation nationale auprès des collectivités territoriales, associations, institutions.
- Accompagner les IEN et conseillers pédagogiques dans la mise en place du développement des accueils périscolaires.
- Conseiller stratégiquement et techniquement les élus et leurs collaborateurs.
- Concevoir et gérer les méthodes et outils d'accompagnement de la politique menée.
- Travailler en relation avec la DDCS et la CAF pour la mise en place des PEDT.
- Accompagner des projets en lien avec les institutions partenaires ayant trait à la citoyenneté, la laïcité, le développement durable, en particulier le SNV.
- Participer au CESC départemental.
- Participer à la préparation et à certains comptes rendus des CDEN.
- Tenir à jour les horaires des écoles sur les sites officiels.
- Participer aux enquêtes liées aux actions conduites.
- Rendre compte de son activité en rédigeant des notes en fonction des demandes et un compte rendu d'activité en fin d'année.

## Compétences :

- La fonction requiert des compétences dans le domaine des politiques publiques, l'animation de groupes d'adultes, une réserve institutionnelle et une grande disponibilité.

## Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré expérimenté(e).
- Mobilité.
- Disponibilité et souplesse dans les horaires.

Poste vacant à :

# FICHE DE MISSION n° 42 - PAP

## CHARGÉ(E) DE MISSION DÉPARTEMENTALE FORMATION CONTINUE ET POLITIQUE DE LA VILLE

### Cadre général :

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative).

Sous l'autorité de l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1<sup>er</sup> degré, le(la) chargé(e) de mission travaille en lien avec le conseiller pédagogique formation continue, les services administratifs de la DSDEN et l'IEN en charge du dossier Politique de la Ville.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

### Missions :

Le(la) chargé(e) de mission assure la gestion administrative du plan de formation continue. Il(elle) travaille notamment à la saisie des dispositifs de formation dans l'application GAIA ainsi qu'à la gestion des fiches de frais des déplacements des enseignants. Il(elle) assure une liaison régulière avec le conseiller pédagogique formation continue et les services concernés de la DSDEN ainsi qu'avec les circonscriptions (dans le cadre des animations pédagogiques). Il(elle) contribue à la mise en œuvre des dispositifs politique de la ville selon les objectifs académiques et départementaux.

Il(elle) inscrit ses actions dans une équipe pilotée par l'IEN en charge du dossier politique de la ville.

### Actions à conduire :

#### Formation

- Saisie informatique des dispositifs, modules et sessions de formation dans l'application GAIA.
- Recueil et saisie des listes de candidatures aux formations départementales 1<sup>er</sup> degré et aux animations pédagogiques de circonscription, vérifications des inscriptions dans GAIA, envoi des ordres de mission, édition des listes d'émargement pour transmission.
- Recueil des fiches de frais « formation continue » et saisie des déplacements dans GAIA (notamment pour les maîtres formateurs et les candidats aux formations départementales), vérification des présences avant transmission aux services de la DAG pour mise en paiement.
- Elaboration du budget prévisionnel de la formation continue et suivi de l'évolution des dépenses.

#### Politique de la ville

- Assurer un rôle d'interface entre l'éducation nationale et les services déconcentrés de l'Etat.
- Réaliser un suivi des politiques éducatives locales dans le cadre des contrats de ville.
- Participer aux commissions départementales de répartition des moyens des dispositifs tels que le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.
- Entretenir des liens avec différents partenaires (collectivités territoriales, autres services de l'état concernés et associations) dans le cadre des politiques partenariales.

### Compétences :

- Avoir une bonne connaissance de la politique de la ville et du milieu associatif.
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif.
- Travailler avec aisance à l'aide d'outils numériques.
- Etre apte à gérer des projets, à travailler en équipe, disposer de qualités relationnelles et de communication.
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Faire preuve de capacités d'organisation.

### Profil :

- Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré expérimenté(e).
- Disponibilité et souplesse dans les horaires.
- Mobilité.

**FICHE DE MISSION n°43 - PAP****CHARGÉ(E) DE MISSION DÉPARTEMENTALE ASH****Cadre général :**

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon. Sous l'autorité de l'inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), le(la) chargé(e) de mission travaille en lien avec les conseillers pédagogiques ASH, le coordonnateur du Service de l'École Inclusive (SEI) et les services administratifs de la DSDEN.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

**Missions :**

Le(la) chargé(e) de mission est un(e) collaborateur(trice) direct(e) de l'IEN ASH. Il(elle) assure la gestion administrative du plan de formation continue. Il(elle) assure une liaison régulière avec les conseillers pédagogiques ASH ainsi qu'avec les circonscriptions (dans le cadre des animations pédagogiques).

**Actions à conduire :**Formation

- Participe à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des actions définies dans le projet de l'ASH 71.
- Participe à la formation continue des enseignants spécialisés ou exerçant dans un milieu spécialisé. La mission s'exerce dans les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> degré, dans les unités d'enseignements des établissements spécialisés ainsi que dans des milieux variés (pénitentiaires, hôpitaux...)
- Intervient dans les actions de formation (stages MIN, CAPPEI, formation initiale et continue des AESH, animations pédagogiques auprès des établissements du second degré).
- Assure le suivi des enseignants sur leur lieu de travail.

Suivi administratif

- Suivi des enquêtes administratives, en lien avec le SEI.  
Suivi de certains dossiers des circonscriptions (enquête, suivi de cohorte ...)
- Suivi des affectations en ULIS second degré.
- Saisie informatique des dispositifs, modules et sessions de formation dans l'application GAIA.
- Recueil et saisie des listes de candidatures aux formations ASH.

**Compétences :**

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif.
- Avoir une bonne connaissance du territoire en termes d'établissements et dispositifs relevant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Pouvoir élaborer une démarche et des outils de formation pour les enseignants
- Connaître des approches adaptées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers du 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> degré
- Travailler avec aisance à l'aide d'outils numériques.
- Être apte à gérer des projets, à travailler en équipe, disposer de qualités relationnelles et de communication.
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Faire preuve de capacités d'organisation.

**Profil :**

- Enseignant(e) spécialisé expérimenté(e), titulaire du CAFPEMF.
- Disponibilité et souplesse dans les horaires.
- Mobilité.

## FICHE DE MISSION n° 44

### PROFESSEUR(E) DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

Les maîtres formateurs participent à la formation initiale des enseignants stagiaires issus des concours internes et externes, des enseignants titulaires et non titulaires. Ils exercent sous l'autorité de l'IEN de circonscription.

Ils contribuent à la prise en charge du tutorat de ces derniers et également à la formation continue des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Titulaires du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF), ils bénéficient d'un temps de décharge de 33 % au titre des missions suivantes :

#### Missions :

- Ils tutoient les fonctionnaires stagiaires au cours de leur stage en responsabilité en partenariat avec l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et ils participent à leur évaluation.
- Ils interviennent à plusieurs niveaux :
  - L'accueil dans leurs classes d'étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée ou d'ateliers de pratique pédagogique (APP).
  - L'accueil dans leurs classes de professeurs des écoles stagiaires lors des stages d'observation de début d'année.
  - Le tutorat d'un ou plusieurs professeurs stagiaires.
  - La participation à la lecture et à la soutenance du mémoire professionnel des professeurs stagiaires.
  - L'élaboration et la réalisation de certaines activités entrant dans le cadre de la formation initiale comme dans celui de la formation des professeurs stagiaires et de la formation continue.
- Ils peuvent être sollicités pour être membre d'un groupe départemental.
- Ils peuvent être appelés à participer à l'organisation, la surveillance et la correction de divers examens et concours.
- Ils participent à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes et à des travaux de recherche en lien avec l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE).
- La formation continue.

#### Organisation de service :

- 15 h pour la conduite de classe
- 2 h pour des activités de documentation et de formation personnelles
- 1 h pour les réunions d'école
- 6h pour les activités de formateur dans le cadre du travail avec l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE).

#### Candidature :

Fiche de candidature sur mission à compléter à adresser aux services de la DSDEN à l'attention du DASEN sous couvert de l'inspecteur de la circonscription.

#### Affectation :

L'affectation sur un support de maître formateur se fait à l'année (sauf pour les enseignants en poste dans une école d'application) en fonction du nombre de professeurs stagiaires et des missions décidées par le DASEN.

# FICHE DE POSTE n° 45

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILÉ INSPE (SITE DE MÂCON- DOMINANTE LITTÉRAIRE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allègements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité ;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

## Poste profilé « formation initiale INSPE » :

**Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe du DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.**

## Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

## Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles...);
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.);
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

**Compétences spécifiques :**

- Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique du français (apprentissage de la lecture, de l'écriture, langage oral, outils de la langue) ;
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

**Profil et contrainte du poste :**

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;
- Poste à temps plein et à investir sur la durée ;

**Accompagnement et informations complémentaires sur le poste :**

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **162 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
  - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1<sup>er</sup> septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

**Poste vacant :**

# FICHE DE POSTE n° 46

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILÉ INSPE (SITE DE MÂCON- DOMINANTE SCIENTIFIQUE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allègements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité;

- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

## Poste profilé « formation initiale INSPE » :

**Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE (Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Éducation nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe du DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.**

## Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

## Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles...);
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

**Compétences spécifiques :**

- Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique des mathématiques (construction du nombre, apprentissage de la numération, des opérations et du calcul, de la géométrie, des grandeurs et mesures, de la résolution de problèmes, etc.) ;
- Des compétences disciplinaires et didactiques en sciences et technologie ;
- Des compétences disciplinaires et didactiques dans le domaine des TUICE seraient appréciables.
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

**Profil et contrainte du poste :**

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;
- Poste à temps plein et à investir sur la durée ;

**Accompagnement et informations complémentaires sur le poste :**

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **162 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
  - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1<sup>er</sup> septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

**Poste vacant :**

# FICHE DE MISSION n° 47

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILÉ INSPE (SITE DE MÂCON- DOMINANTE ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allègements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

## Mission profilée « formation initiale INSPE » :

**Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE »** recruté/e effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe du DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

## Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

## Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles...);
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.);
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

**Compétences spécifiques :**

- Maîtrise pédagogique et didactique de l'enseignement en maternelle (gestion des espaces, des durées, des rythmes, des rituels, des interactions, des démarches d'apprentissage adaptées aux acquisitions les plus efficaces, etc.).
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

**Profil et contrainte de la mission :**

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;

**Accompagnement et informations complémentaires sur la mission:**

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **162 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
  - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
  - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1<sup>er</sup> septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

**Poste vacant à :**

# FICHE DE MISSION n° 48 - PAP

## ENSEIGNANT(E) EN MILIEU PENITENTIAIRE

### Cadre réglementaire :

- Articles 717-3, 88 à D92, D436, D514-516 à D518 du code de procédure pénale
- Articles L111-1, L121-2, L122-5 du code de l'éducation
- Circulaire du 05 octobre 200 sur l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire
- Convention du 08 décembre 2011 entre Administration pénitentiaire / Education Nationale

### Condition d'exercice :

La durée hebdomadaire de travail est fixée selon statut (Obligation réglementaire de service).  
Intégration d'une équipe d'enseignants coordonnée et animée par un Responsable local d'enseignement (RLE).  
Le poste est peu compatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

### Profil du poste :

Sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Proviseur de l'UPI, et sous le contrôle des corps d'inspection de l'éducation nationale, le(la) professeur(e) devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite, la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou majeurs (enseignement savoirs de base : alphabétisation, Français, mathématiques...).

Enseignant(e) 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré ayant acquis une expérience en milieu particulier (SEGPA, EREA, ITEP, Classe-relais, LP...).  
La détention du CAPA-SH ou 2CA-SH (option F) ou CAPPEI, sans être obligatoire, serait appréciée.

### Missions :

- Mettre en œuvre un enseignement adapté aux besoins des élèves et au milieu carcéral
- Analyser les acquis et les besoins des élèves
- Définir des contenus d'enseignement référés aux programmes officiels
- Organiser le suivi et l'évaluation des acquisitions des élèves
- Assurer l'échange d'information avec le RLE

### Compétences requises :

- Conduire ses interventions dans le respect des règles du milieu carcéral
- Maîtrise de soi, discrétion, adaptabilité
- Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- Qualité de communication
- Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques

### Eléments de rémunération :

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.

Perception de l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire (2105,63 € annuel).

Pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré : IFP si détention d'une certification spécifique (enseignant spécialisé) : 844,19 € annuel.

Rémunération en HSE pour toute heure supplémentaire.

### Condition de nomination :

Entretien devant une commission composée de :

- Directeur de l'établissement pénitentiaire ou son représentant
- Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale ou son représentant
- Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'enseignement adapté.

Affectation à titre provisoire la première année (conservation du poste précédent).

Les enseignants nommés pour la première fois en milieu pénitentiaire doivent suivre obligatoirement deux sessions de formation : une semaine à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen, deux semaines distinctes à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et des Enseignements Adaptés (INS-HEA) à Suresnes.

**Candidatures :**

Lettre de motivation et CV à transmettre par voie hiérarchique à monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale (dp71@ac-dijon.fr)

**Contact :**

Pour toute information plus précise sur la nature du poste et l'organisation du service :

- M. Pascal VANKENHOVE, RLE, 03 85 44 68 22 ou [rle.cp-varennnes-le-grand@justice.fr](mailto:rle.cp-varennnes-le-grand@justice.fr)
- M. Fabien BELLE, Proviseur UPiR, 03.80.70.50.10 ou [fabien.belle@ac-dijon.fr](mailto:fabien.belle@ac-dijon.fr)
- M. Bruno ÉNÉE, IEN Maternelle et Adaptation, 03 85 22 55 55 ou [ien.ma71@ac-dijon.fr](mailto:ien.ma71@ac-dijon.fr)

Postes vacants à :

# FICHE DE MISSION n° 49

## CHARGE(E) DE MISSION DU SPORT SCOLAIRE 1<sup>ER</sup> DEGRE

Dans le cadre de la convention triennale MENJ/Ligue/USEP et sa note d'accompagnement, un(une) enseignant(e) déchargé(e) à mi-temps remplira les fonctions de chargé(e) de mission USEP.

### Conditions générales d'exercice :

- Activité s'exerçant à mi-temps.
- Placé (e) sous la responsabilité de l'IA-DASEN.
- Un rapport d'activité annuel sera demandé.
- Déplacements sur l'ensemble du département.
- Disponibilité.

### Missions – tâches :

Le(la) chargé(e) de mission USEP doit développer la politique éducative de l'USEP à travers la mise en œuvre du projet départemental.

- Aider à la mise en place de rencontres sportives associatives pour des écoles affiliées ou non USEP.
- Mettre en place de nouvelles rencontres sportives associatives pour faire rayonner l'USEP en Saône et Loire.
- Créer de nouvelles associations d'école(s)/USEP.
- Développer les actions de formation USEP/EN.
- Participer aux rencontres sportives pour promouvoir et développer l'USEP, en adéquation avec l'EPS.
- Aider les écoles à obtenir le label Génération 2024.
- Faire le lien avec les différents partenaires : écoles, collectivités, clubs...
- Intervenir auprès des collègues en conseil des maîtres ou conseil d'écoles pour présenter et valoriser la plus-value de l'USEP.
- Valoriser les actions USEP grâce à une communication (site internet, réseaux sociaux...).
- Participer aux réunions statutaires USEP 71 (Comité Directeur, Journée d'études, commissions, AG ...)

Ces missions seront à accomplir en coopération avec l'équipe EPS71.

### Compétences requises :

Poste s'adressant à un(e) enseignant(e) titulaire du premier degré.

- Connaissances :
  - de l'USEP
  - du système éducatif
  - du mouvement sportif et du monde sportif
  - du monde associatif.
- Capacités :
  - à concevoir et organiser des actions éducatives et sportives
  - à gérer des tâches administratives au service d'un projet, à former des adultes
  
  - à analyser et à synthétiser
  - à entreprendre
  - à maîtriser les outils de la bureautique.
- Qualités nécessaires :
  - Écoute, dialogue, concertation
  - Sens de l'organisation et travail en équipe
  - Faculté à communiquer.

### Profil :

- Mi-temps USEP complété par un mi-temps service de remplacement. Poste assujéti à la durée de la convention.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souple quant à l'organisation de son temps de travail.

Poste vacant à :